

Projet Hydroélectrique de Lom Pangar

(PHLP)

EDC

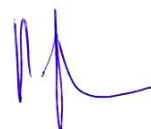
Visite des Sites No. 8

22 décembre 2016

PANEL D'EXPERTS ENVIRONMENTAL ET SOCIAL

PANEL D'EXPERTS ENVIRONMENTAL ET SOCIAL

Dr. Robert Zwahlen
Expert Environnement, Chef du Panel



Rémy Ledauphin
Expert Biodiversité



Georges Jay
Expert Social



Table des Matières

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS	IV
RESUME ET RECOMMANDATIONS.....	1
Environnement	1
Biodiversité	2
Impacts sociaux	4
Suite du travail du Panel Environnemental et Social	7
1 INTRODUCTION	8
2 ENVIRONNEMENT	9
2.1 Observations générales sur le site de construction	9
2.1.1 Constats	9
2.1.2 Conclusion.....	10
2.1.3 Quelques remarque sur des observations faites lors de la mission de juin	10
2.2 Réhabilitation des sites.....	11
2.2.1 Importance de l'activité.....	11
2.2.2 Constats	11
2.2.3 Travail fait pendant la visite.....	12
2.2.4 Observations sur cette liste.....	19
2.2.5 Calendrier de mise en œuvre	21
2.2.6 Questions contractuelles.....	23
2.2.7 Conclusions	23
2.3 Aspects environnementaux non liés à la construction	23
2.3.1 Situation à Lom 1	23
2.3.2 Etude de l'impact aval.....	24
2.3.3 Suivi de la qualité de l'eau	24
2.3.4 Situation à Ouami.....	25
2.3.5 Pêche dans le réservoir	25
2.3.5.1 Constats	25
2.3.5.2 Conclusions et recommandations.....	26
2.3.6 Plantes envahissantes	27
2.3.7 Conséquences non prévues de la mise en eau complète	28
3 BIODIVERSITE.....	31
3.1 Introduction	31
3.1.1 Objectifs de la mission	31
3.1.2 Méthodologie	31
3.1.3 Présentation des constats et recommandations.....	31
3.2 Composante 1 : Gestion des chantiers.....	32
3.2.1 Sous-composante 1.1 : Contrôle des entrepreneurs	32
3.2.1.1 Consommation viande de brousse, pêche et braconnage sur le site.....	32
3.2.1.2 Accès aux chantiers	32
3.3 Composante 2 : Gestion de la retenue et des impacts aval.....	33
3.3.1 Sous-composante 2.1 et 2.2 : Qualité de la retenue et Sécurité de la retenue	33

3.3.1.1	Sauvetage et surveillance de la faune mammalienne	33
3.3.1.2	Contrôle de la pêche	34
3.3.2	Sous-composante 2.6 : Suivi des impacts aval	35
3.4	Composante 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng	36
3.4.1	Sous-composante 4.1 : Gestion de la récupération du bois de la retenue	36
3.4.2	Sous-composante 4.2 : Adaptation du zonage du massif forestier de Deng Deng.....	36
3.4.3	Sous-composante 4.3 : Gestion du Parc National de Deng Deng	37
3.4.4	Sous-composante 4.4 : Chasse, surveillance et contrôle des activités illégales	40
4	IMPACTS SOCIAUX	42
4.1	Introduction	42
4.1.1	Objectifs de la mission	42
4.1.2	Méthodologie	42
4.1.3	Chronogramme.....	44
4.2	Résultats principaux sur le site du chantier du barrage	44
4.2.1	Les problèmes contractuels entre CWE et les travailleurs camerounais.....	45
4.2.1.1	Constats	45
4.2.1.2	Recommandations	46
4.2.2	La restauration.....	46
4.2.2.1	Constats	46
4.2.2.2	Recommandations	47
4.2.3	Logements et hygiène.....	47
4.2.3.1	Constats	47
4.2.3.2	Recommandations	48
4.2.4	Cas du chantier du pont de la Sesse	48
4.2.4.1	Constats	48
4.2.4.2	Recommandations	48
4.3	Le PIR	48
4.3.1	Les 2 villages déplacés dans le département de Bélabo: Lom Pangar et Lom 2.....	48
4.3.1.1	Lom Pangar	48
4.3.1.2	Lom 2	49
4.3.2	Villages hôtes de Lom Pangar et de Lom 2	50
4.3.2.1	Village de Ouami qui a donné des terres pour le village de New Lom Pangar	50
4.3.2.2	Goyoum, village hôte de Lom 2.....	51
4.3.3	Cas particuliers dans la sous-préfecture de Bétaré Oya: le village de Lom 1 et des campements de la queue de la retenue	52
4.3.3.1	Lom 1	52
4.3.3.2	Campements de la queue de la retenue	53
4.3.4	Le PIR de la ligne électrique	54
4.4	Point sur le PGES	55
4.4.1	Constats	55
4.4.2	Recommandations	55
4.5	Point sur le PDL (Plan de Développement Local) et le RNV (Restauration des Niveaux de Vie)	55
4.5.1	Constats	55
4.5.2	Recommandations à court terme	56
4.6	Conclusion.....	56
4.6.1	Le chantier.....	56
4.6.2	Le PIR	57
4.6.3	Le PGES	58

4.6.4 Le PDL et la RNV 58

5 SUITE DU TRAVAIL DU PANEL ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL 59

ANNEXES..... 60

Annexe 1 : Documents Consultés 60

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AT PNDD	Assistance technique au Parc National de Deng-Deng
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BV	Base Vie
BVC	Base vie Cadre
BVO	Base Vie Ouvrière
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CDS	Commission de Dialogue Social
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
CWE	China Water Electricity
DAO	Demande d'Appel d'Offre
DRTSS	Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
EDC	Electricity Development Corporation
FCDD	Forêt Communautaire de Deng-Deng
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FMO	Forces de maintien de l'ordre
LAB	Lutte Anti-Braconnage
LCF	La côtière forestière
MEPNDD	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MFDD	Massif forestier de Deng-Deng
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MMIDT	Ministère des Mines de l'industrie et du Développement Technologique
MOA	Maître d'Ouvrage
MOE	Maître d'Œuvre
MOU	Mémorandum d'entente (Memorandum of understanding)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCF	Poste de contrôle forestier
PdE	Panel d'Experts
PDL	Plan de Développement Local
PE&S	Panel d'Experts Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PHLP	Projet Hydroélectrique de Lom Pangar
PNDD	Parc National de Deng Deng
PNMD	Parc National de Mbam et Djerem
PPP	Partenariat Public Privé
RNV	Restitution du Niveau de Vie
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
TDR	Termes de référence
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UTO-DD	Unité Technique Opérationnelle de Deng Deng

ZICGC Zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire
ZSL Zoological Society of London

RESUME ET RECOMMANDATIONS

La huitième mission du Panel d'Experts Indépendants Environnemental et Social s'est déroulée entre le 7 et le 17 novembre 2016.

Environnement

Comme la construction du barrage, et avec cela la présence de l'entreprise CWE sur site, touchent à leur fin, la préoccupation de l'expert environnemental pendant cette mission était la réhabilitation des sites, un aspect qui avait déjà été soulevé lors des visites précédentes du Panel. Cependant, la visite des lieux a quand même permis de faire un certain nombre d'observations concernant les aspects ESS sur site. La recommandation principale qui en résulte est celle de ne pas relâcher, vers cette fin des travaux, les mesures de suivi et de bonne conduite sur site (gestion des déchets, stock de médicaments au centre de santé, bassins de sédimentation aux concasseurs, etc.).

L'importance de la remise en état de tous les sites utilisés pendant la phase de construction avait déjà été mentionnée, avec de plus en plus d'insistance, pendant les missions précédentes du Panel. Les constats actuels principaux étaient que finalement, il y a un plan de réhabilitation préparé par l'entreprise et accepté par la MOE, mais que l'avancement des travaux de mise en œuvre de ce plan reste minime. Pendant cette mission, les activités suivantes ont été réalisées :

- Visite de tous les lieux identifiés dans l'ensemble du site de construction qui nécessitent des mesures de réhabilitation, et qui sont au nombre de 37. Pour ces visites l'expert environnement a été accompagné par le responsable ESS de la MOE. Il faut indiquer qu'il y a un site à réhabiliter, le chantier du pont de Touraké, qui se trouve en dehors du site de construction du barrage.
- Préparation d'un tableau d'ensemble qui indique pour chaque site la superficie, l'état actuel et les mesures à prendre.
- Discussion de cette liste, point par point, avec les responsables de l'entreprise ; lors de cette discussion CWE a indiqué, pour chacun des sites, la date prévue de fin des travaux de réhabilitation.
- Remise de cette liste (qui figure dans ce rapport comme Tableau 2-2) à EDC et à la MOE pour leur permettre de faire un suivi des travaux.

Le Panel insiste sur la nécessité d'un suivi continu de ces travaux, qui doivent être terminés avant que CWE ne quitte les lieux. En plus, étant donné le fait qu'une autre entreprise sera chargée de la construction de la centrale, il est important que les conditions de remise de certains endroits et infrastructures (bureaux, ateliers, zone de traitement des déchets et autres), en ce qui concerne les responsabilités de remise en état finale, soient réglées clairement.

En plus de cela, un nombre d'autres commentaires et recommandations a été fait, sur des aspects qui en partie s'entrecoupent avec des observations des domaines biodiversité et social, à savoir :

- **Situation à Lom 1** : ce village, qui est impacté par le projet de manière directe (qualité de l'eau dans le Lom, changement du régime de celui-ci) et indirecte (délimitation du PNDD), et qui en conséquence de ces impacts a perdu une partie importante de ses ressources (pêche, terrains agricoles), n'a pas été pris en compte

par les études d'impact, et n'a donc reçu aucune compensation. Il est important qu'une analyse de la situation soit faite, et qu'une solution pour cette situation soit trouvée.

- **Etude d'impact aval :** cette étude importante n'a toujours pas commencé. Au moment de la visite, EDC était en train d'évaluer les offres reçues à la suite d'un nouvel appel d'offres. Le Panel ne peut qu'insister sur l'importance de cette étude, qui doit démarrer dans les meilleurs délais.
- **Suivi de la qualité de l'eau du réservoir et du Lom :** ce suivi important continue, malheureusement les données des campagnes de mesure depuis la mise en eau partielle ne sont toujours pas disponibles.
- **La situation à Ouami :** la population continue de s'accroître, et les problèmes constatés auparavant (approvisionnement en eau potable, hygiène, services de santé) persistent. En plus, on constate qu'il devient urgent de mettre sur pied un système de gestion des déchets.
- **La pêche dans le réservoir :** pour l'instant, les rendements sont toujours élevés, mais l'expérience avec d'autres réservoirs montre que cette situation ne va probablement pas durer. Il est urgent de faire un suivi de la pêche et de l'évolution du stock de poissons (espèces, nombres). Il est déconseillé de prendre des mesures de stockage etc. avant que la situation se soit stabilisée, et l'introduction d'espèces exotiques doit être évitée.
- **Plantes envahissantes :** deux des plantes envahissantes qui causent des problèmes dans des réservoirs, la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) et la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*), sont présentes dans la région, la première ayant été introduite sur le site pour l'épuration des eaux usées. Il est conseillé de faire un suivi du développement de ces deux espèces, et de prendre des mesures de précaution pour minimiser le risque que la jacinthe d'eau n'arrive dans le réservoir.
- **Conséquences non prévues de la mise en eau complète :** dans la région de Bétaré Oya, un nombre de champs non négligeables ont été submergés ; ils n'avaient pas été répertoriés car ils se trouvaient en amont des bornes qui auraient dû identifier les limites du réservoir. Etant donné le terrain difficile dans cette zone, il fallait s'attendre à ce phénomène, qu'il faut rectifier maintenant.

Biodiversité

Durant cette mission, nous nous sommes intéressés à des problématiques similaires à celles auxquelles nous nous étions intéressés durant la précédente, à savoir : la consommation de viande de brousse, le braconnage et la pêche sur le chantier, l'accès à celui-ci (notamment le tronçon qui traverse le PNDD), le sauvetage et la surveillance de la faune de la retenue, le contrôle de la pêche dans la retenue, le zonage du massif forestier de Deng Deng, la gestion et la protection du PNDD, enfin le braconnage et les autres activités illégales qui sévissent dans ce même massif forestier. Notre objectif était, non seulement, d'évaluer si les recommandations que nous avons formulées avaient été suivies, mais aussi, plus globalement, de refaire un point sur l'état d'avancement du projet à l'égard de ces différentes problématiques, ceci afin de formuler de nouvelles

recommandations. Force est de constater que les évolutions sont dans l'ensemble assez mitigées.

Le chantier du barrage se trouve en phase de finition et l'effectif se trouve fortement réduit. Le braconnage et la consommation de viande de brousse le sont également, mais avec la mise en eau de la retenue, on assiste à un développement de la pêche par les ouvriers. Il conviendra de prendre des mesures pour juguler ces phénomènes dès le démarrage du chantier de l'usine électrique.

Concernant l'accès au chantier et la traversée du PNDD, au niveau du tronçon Ouami-Lom Pangar, il y a peu d'évolutions et ce secteur semble assez bien maîtrisé malgré l'afflux de population à Ouami. Il convient tout de même d'apporter quelques améliorations (communication au poste de Ouami, contrôles routiers...) et, là encore, de bien maîtriser la situation dès le démarrage du chantier de l'usine électrique.

Au niveau de la retenue, pour diverses raisons, il n'y a pas eu d'opérations de sauvetage de la faune lors de la mise en eau totale. Or, on assiste à un afflux massif de population sur le réservoir. Sa surveillance n'est guère plus organisée. Il convient de doter le MINFOF de moyens navigants et d'organiser cette dernière. Le développement de la pêche y a été sous-estimée et celle-ci est, à l'heure actuelle, peu encadrée. Il convient de diligenter son suivi par la SNV et de promouvoir sa surveillance, tout comme il importe d'établir un zonage de la retenue. L'étude sur les impacts aval n'a toujours pas démarré, mais un appel d'offre a été relancé. A la lecture des TDR, nous constatons un certain nombre de lacunes : manque de propositions de mesures de compensation, absence de modèle hydraulique.

L'enlèvement du bois et de la biomasse de la retenue est globalement un échec. Il convient, tout de même, de continuer à organiser l'exploitation du bois durant les phases de vidange du réservoir. De même, il faut continuer à évaluer l'impact de la décomposition de la biomasse de la retenue sur la qualité de l'eau et étudier la possibilité de valoriser le bois à travers un projet de carbonisation.

Concernant l'adaptation du massif forestier de Deng Deng, il faut noter l'appui significatif du CTFC aux forêts communales et communautaires. Par contre, nous regrettons que le zonage de l'UFA 10-065 n'ait toujours pas été revu. Nous recommandons donc de diligenter sa révision, mais aussi, un appui accru du CTFC aux forêts communautaires, notamment pour la collaboration avec les sociétés forestières, enfin, d'étudier la situation de la vaste zone située au Nord du PNDD (création d'un corridor écologique, de ZICGC...).

Concernant la gestion et la protection du PNDD, nous constatons que le plan d'aménagement est en phase de validation, mais que l'AT PNDD se trouve dans une situation inconfortable quant à son financement. On relève un projet de PPP qui semble rencontrer l'approbation du MINFOF. La situation de la LAB est relativement bonne, mais des insuffisances demeurent (armement, communication...). Il faudra remédier à ces différentes lacunes. Nous ne pouvons également qu'encourager l'avènement d'un PPP et la mise en place d'un mécanisme de financement durable du PNDD à travers l'utilisation des droits d'eau. La situation des postes et du QG du parc est à revoir. Enfin, nous recommandons de développer le renseignement et d'appuyer le suivi judiciaire.

Pour ce qui est de la problématique de la chasse et des activités illégales qui peuvent sévir dans le massif forestier de Deng Deng, nous ne pouvons que déplorer le peu d'avancées. Les opérations mobiles demeurent rares en dehors du PNDD et l'UTO n'est toujours pas créée. La viande de brousse semble continuer à circuler sur la Sanaga et la voie ferrée. Il faut relever la production d'une étude sur les activités illégales dans le massif par le

CTFC. En conséquence, outre la création officielle de l'UTO, nous recommandons la production d'une stratégie de surveillance du massif, un appui accru aux CPF, la promotion d'une convention de type «Mambélé» (financement des activités de surveillance par les opérateurs économiques de l'UTO), d'opérations sur la Sanaga et la voie ferrée, enfin, davantage d'échanges d'informations entre les services et d'opérations mixtes.

Impacts sociaux

Observations et recommandations sur le site

- **Les problèmes contractuels entre CWE et les travailleurs camerounais :** Les plus importants (inscription des ouvriers à la CNPS, plainte des ouvriers auprès de la BM) sont résolus. Par contre il reste 2 problèmes:
 - Un litige au niveau des heures supplémentaires entre les cadres camerounais et CWE. Pour cela, le panel propose une négociation entre les 2 parties (CWE et cadres camerounais), avec comme médiateurs le MOE et l'inspection du travail
 - Un problème de paiement des salaires au niveau de l'économat. le Panel demande que CWE convoque immédiatement son sous-traitant en vue de la régularisation des salaires sous le contrôle du MOE.
- **La restauration:**
 - La situation (qualité et quantité) reste correcte, mais elle doit être bien suivie par les inspecteurs de la MOE et de CWE.
 - Le système électronique du comptage des repas est en panne. Le Panel demande que le système soit réparé rapidement pour éviter toute contestation entre les restaurateurs et CWE
 - Les vigiles ne viennent plus manger à la BVO et il y a suspicion de chasse. Le Panel demande qu'EDC rencontre immédiatement les dirigeants de la société de gardiennage pour tirer au clair cette histoire de prime de nourriture,
 - Il y a un retour limité de la cuisine autonome chez les ouvriers. Le panel recommande que les inspecteurs de la MOE et de CWE rappellent les règles d'interdiction de la cuisine autonome, mais déconseille toute action coercitive en cette fin de chantier. Par contre, le Panel recommande très fortement pour éviter cela pour le futur chantier, que l'entreprise paie la totalité du repas de ses ouvriers, et que la prime de nourriture soit incluse dans le salaire.
- **Les logements :** Pour cette fin de chantier, les recommandations du Panel sont au nombre de 2 :
 - CWE doit installer immédiatement la centaine de moustiquaires abîmées.
 - CWE doit faire contrôler immédiatement les extincteurs.
- Pour l'entreprise qui va prendre la suite, un travail de réfection doit être entrepris spécialement au niveau des huisseries, des lites, matelas et moustiquaires, de l'électricité et du revêtement du sol et des murs. Enfin, le nombre de travailleurs doit être limité à 2 par chambre.

- **Cas du chantier du pont de la Sesse** : le chantier est à l'arrêt pour l'instant, mais le Panel a pu se rendre compte de problèmes réels au niveau logement et de conditions de travail, aussi, il recommande 2 choses :
 - EDC convoque son entreprise sous-traitante STS pour explication
 - EDC Bertoua fait un suivi sur le terrain au moment de la reprise du chantier

Observations et recommandations sur le PIR

Observations et recommandations sur les 2 villages de Lom Pangar et de Lom 2 (département de Bélabo)

Lom Pangar

Par rapport à la dernière mission, la situation à New Long Pangar est bonne, les moyens de production semblent être revenus au niveau de l'avant déplacement du village, et la pêche est active

Le Panel fait seulement 2 recommandations

- EDC équipe le poste de santé et le service de santé organise le service en lien avec le centre de santé de Deng Deng
- SNV organise un chantier avec la population pour la réparation des caniveaux.

Lom 2

Le seul problème qui reste est la remise complète du domaine agricole aux habitants.

Pour cela, le panel demande que

- La direction d'EDC de Bertoua demande au préfet de Bélabo d'organiser au plus vite une réunion de la commission d'indemnisation en vue du paiement des 3 derniers planteurs de Goyoum se trouvant encore sur le site.

Observations et recommandations sur les villages (Ouami, Hamam, Déoulé) ayant cédé des terres pour New Lom Pangar

La situation ne s'est pas améliorée et en absence de toute mesure, les problèmes restent les mêmes, mais en plus accentué: risques sanitaires, eau potable insuffisante, pression sur les terres agricoles, risque important à court terme sur Le Parc National de Deng Deng

Les recommandations du panel sont les suivantes :

- EDC doit obliger SNV à démarrer le diagnostic du terroir entre Ouami et Deng Deng en vue de proposer un plan d'urbanisme pour décongestionner Ouami.
- SNV et le MINEPIA doivent continuer leur travail d'organisation des pêcheurs et de contrôle des règles de pêche (maillage des filets).
- EDC doit lancer rapidement l'étude sur les sites des débarcadères.
- EDC doit mettre à niveau les services publics (eau potable, santé, éducation) en commençant par l'eau potable.

Observations et recommandations sur Lom 1 et les campements de la queue de la retenue

Lom 1

Ce village situé en aval du barrage a été très impacté par le projet de barrage directement (pertes de terres de décrue, perte de la pêche) ou indirectement (perte de terres à cause de l'agrandissement du parc de Deng Deng), le panel fait la recommandation suivante :

- SNV inclut ce village dans son programme et prévoit que tout de suite une étude diagnostic est réalisée en particulier sur le foncier, les activités économiques et les services publics en vue d'actions PDL et RNV.

Campements de la queue de la retenue

Avec la mise en eau complète de la retenue, en plus des campements du Pangar (Maharaba et Biboko), 16 autres campements sur le Lom et ses affluents sont touchés et les zones inondées n'ont pas été répertoriés et donc indemnisés pour l'instant.

Le Panel recommande ceci:

- Dans un premier temps descente d'EDC dans les campements pour vérification, et pose de piquets à la limite de l'eau. Ceci doit se faire le plus tôt possible.
- Dans un deuxième temps, recensement des biens par la CCE (accompagnée d'agents EDC) par PAP en vue de leur paiement, ceci doit se faire à la descente de l'eau, soit fin janvier.

Observations et recommandations sur le PGES

Aucune des réalisations prévues dans les villages n'a été réalisée, mais avec le lancement des AO, on peut imaginer que les réalisations vont démarrer, le panel demande à EDC d'accélérer la suite des AO

Pour la réalisation de l'EIES du pont de Touraké, Le Panel demande à EDC de la faire accélérer et de lui envoyer le document.

Observations et recommandations sur le PDL

Le Panel a remarqué certaines difficultés : réticence de SNV de travailler et avec les services publics comme le MINEPIA et EDC de Bertoua, aucune réalisation du PDL, pas d'action d'appui au niveau agriculture, élevage ou orpaillage.

Le Panel fait les recommandations suivantes:

- SNV doit travailler d'une manière opérationnelle avec EDC et les services techniques.
- EDC doit vraiment se donner les moyens de suivre son sous-traitant SNV. Au niveau du bureau de Bertoua, une personne doit être désignée pour ce travail.
- SNV doit mettre en priorité un diagnostic approfondi de la zone Ouami-Deng Deng avec des actions d'aménagement du territoire (POS) et de développement économique.
- SNV doit mettre aussi en priorité une mise à jour de l'état des lieux des orpailleurs traditionnels dans la zone de la RN1 et de la queue de la retenue avec le CAPAM en vue d'action d'appui efficaces à cet orpaillage ainsi qu'à la reconversion des volontaires.

- SNV doit faire un diagnostic de LOM 1 et intégrer ce village dans le PDL.

Suite du travail du Panel Environnemental et Social

EDC a informé le Panel de la décision de lancer un nouvel appel d'offres pour les positions du Panel d'Experts Indépendants Environnemental et Social.

Le Panel a pris connaissance de cette décision. Il insiste cependant sur la nécessité d'un suivi à donner par un tel Panel. Entre autre, les activités suivantes doivent faire l'objet d'un tel suivi :

- Réhabilitation des surfaces sur le site de construction, à faire par CWE avant que cette compagnie ne quitte les lieux.
- Remise en bonne et due forme de certains sites et installations à l'entreprise chargé de la construction de la centrale.
- Suivi de la construction de la centrale (aspects environnement, sécurité, santé, aspects sociaux du site de construction).
- Suivi de l'étude d'impact aval et de l'étude concernant la qualité de l'eau.
- Suivi du PNDD.
- Suivi de problèmes socio-économiques spécifiques dans certains sites (villages de Ouami et Lom 1, campements de la queue de la retenue).

Le Panel actuel étant en fin de contrat, il n'a pas été possible de proposer une date pour la prochaine visite du Panel.

1 INTRODUCTION

La 8ème mission du Panel d'Experts Environnemental et Social s'est faite dans la période du 7 au 17 novembre 2016 (voir itinéraire de la visite en Annexe 1).

Comme pour les autres missions, le but était de faire un suivi de la mise en œuvre des mesures définies dans le PGES et, si nécessaire, de commenter les observations faites ; cependant, l'objectif principal de ces missions, comme discuté avec EDC lors des dernières visites du site du Panel, n'est pas uniquement d'établir une liste des conformités et des non-conformités, mais surtout de proposer des solutions là où des problèmes auraient été constatés.

La visite a souffert, dans une certaine mesure, d'un manque de support par EDC (peu de temps des responsables d'EDC pour discuter les objectifs et les résultats de la mission, problèmes logistiques, et surtout la non-disponibilité du personnel de terrain stationné à Bertoua pour accompagner les experts pendant les visites des lieux, problème surtout pour les volets social et biodiversité). Par contre, le Panel tient à remercier le MOE pour le soutien de sa part sur le site.

2 ENVIRONNEMENT

2.1 Observations générales sur le site de construction

2.1.1 Constats

Lors des missions précédentes, une grande partie du temps de l'expert environnement était consacré à inspecter les différentes parties du site de construction pour faire un suivi sur la mise en œuvre des aspects ESS (gestion des déchets, gestion des ressources en eau, mise en décharge des déblais, situation dans la BVO, le centre de santé, les ateliers, les garages et les sites de construction en tant que tels, etc.). Lors de cette visite, l'expert environnement s'est concentré sur l'aspect de remise en état des lieux après terminaison des travaux (voir Section suivante). Les observations sur les autres points concernant la conformité avec les exigences ESS sont donc restées ponctuelles et sont mentionnées ici brièvement.

En parcourant le site, on a facilement l'impression qu'en vue de l'approche de la fin des travaux, il y a une certaine négligence qui s'installe. Quelques exemples :

- L'évacuation des déchets de la BVO (tas d'ordures devant les logements ; seau avec reste de nourriture etc. plein d'asticots, donc pas vidé depuis à peu près une semaine).
- Contrôle et entretien des extincteurs à la BVO nécessaire d'urgence.
- Beaucoup de déchets de métaux sur différents sites (garages, entrepôt de matériel à la BVC, place de parc sous le garage principal) ; ceci, cependant, n'est pas un développement récent.
- Tonneaux d'huile usée et de restes de goudron à la BVC.
- Certains médicaments qui manquent ou sont en fin de stock au centre de santé.
- La broussaille autour du poste de santé nécessite d'être coupée, travail qui apparemment n'a pas été fait depuis un bon moment.
- Concasseurs et centrale à béton opérant sans bassins de sédimentation, ce qui n'est pas du tout conforme ni avec les conditions du PGES ni avec la législation applicable.



Figure 2-1: Constats à la BVO

- a. Poubelle pleine d'asticots, donc pas vidée pendant plusieurs jours.
- b. Tas de déchets devant les logements.
- c. Extincteur en mauvais état.



Figure 2-2: Déchets à entreposer en lieu approprié

- a. Métaux "disparaissant" dans la végétation (atelier HEM).
- b. Tonneaux avec restes de goudron (entrepôt BVC).
- c. Différents types de déchets (entrepôt BVC).



Figure 2-3: Broussaille autour du poste de santé; déversoir des concasseurs

2.1.2 Conclusion

Il est important que les mesures ESS sur site soient maintenues et respectés jusqu'à la fin des activités sur le site, ceci aussi en vue du fait que les travaux de réhabilitation à faire ne vont pas terminer avant fin juin 2017 (voir Section suivante), et qu'une autre entreprise, avec une autre maîtrise d'œuvre, va bientôt commencer à travailler sur le site pour la construction de la centrale, et que les mêmes règles ESS devront être appliqués pour cette phase du travail.

2.1.3 Quelques remarque sur des observations faites lors de la mission de juin

Dans le rapport du Panel pour la mission No. 7 de juin 2016, un nombre d'observations sur certains point spécifiques avait été fait ; le Tableau suivant en reprend celles qui nécessitent un suivi.

Tableau 2-1: Suivi sur observations de juin 2016

Constat, observations	Recommandations juin 2016	Constat et recommandations nov. 2016
Déchets : site en général bien géré	Ne pas relâcher la surveillance et le suivi. Éliminer les déchets qui ne sont pas stockés en lieu approprié.	Faire des efforts pour éliminer tous les déchets qui ne sont pas stockés en lieu approprié (surtout déchets de métaux etc., voir Section 2.1.1)
Poste de Santé	Eviter rupture de stock des médicaments. Suivi étroit sur les mesures de prévention du palu (lutte antivectorielle, moustiquaires dans la BVO).	Assurer le stock de médicaments. Suivi sur mesures de prévention (surtout : remplacer les moustiquaires déchirés à la BVO).
Bassins de sédimentation : <ul style="list-style-type: none"> • bassins trop petits • boues entreposées en aval des bassins • décharge « définitive » des boues en zone atteinte par la mise en eau du réservoir. 	Ne pas déposer des boues en aval des bassins de sédimentation. Arrêter immédiatement la mise en décharge de ces boues à l'endroit choisi. Chercher un meilleur endroit pour cette décharge. Enlever, dans la mesure du possible, les boues déjà déposées et les déposer comme décrit ci-haut.	A présent, concasseurs et centrale à béton fonctionnent sans bassins de sédimentation. Il est urgent de mettre en place de ces structures.
Centrale thermique cité MOE : <ul style="list-style-type: none"> • Le tank de mazout de la station est probablement le seul sur le site qui ne soit pas placé à l'intérieur d'une structure de retenue étanche. • Il y a des traces visibles de contamination. 	Les sols contaminés doivent être excavés et traités avec les autres. Un récipient étanche doit être mis sous la connexion des tuyaux qui est à l'origine des fuites d'huile. Si la centrale thermique doit continuer à être utilisée (pendant la construction de la centrale, et peut-être même pendant l'opération de l'œuvre), il est nécessaire de protéger le tank avec une structure de rétention d'un volume suffisant (110% du volume du tank).	Pas de changement. Le tank reste toujours sans structure de rétention. Comme cette centrale va probablement continuer à opérer, il est important que cette situation soit mise en ordre.

2.2 Réhabilitation des sites

2.2.1 Importance de l'activité

L'activité de l'expert environnement sur le site de construction se concentrait sur la question de la réhabilitation des sites. Nous rappelons ici le fait que cette activité importante avait déjà été abordée par le Panel lors des visites effectués dans le passé, au moins depuis la visite No. 4 de juillet 2014 (voir les rapports du Panel E&S No. 4 à 7). Comme le chantier du barrage, et avec cela l'engagement de CWE, vient à terme, il est maintenant très important que ce travail soit engagé de manière sérieuse.

2.2.2 Constats

- Le plan de réhabilitation, y compris les plans spécifiques pour les sites, existent.
- Ces plans ont été acceptés par la MOE.
- Très peu de travail de mise en œuvre de ces plans a été fait jusqu'à présent.

A quel point la remise en état des lieux a été négligée devient apparent de manière très claire, par exemple, dans le cas du pont bascule : cette structure (y compris la toilette de l'autre côté de la route d'accès aux concasseurs) se trouve dans l'eau, mais elle aurait dû

être enlevée avant la mise en eau. On ne peut certainement pas dire que la montée des eaux aurait pris l'entreprise par surprise.

2.2.3 Travail fait pendant la visite

Les activités suivantes ont été faites pendant la visite du Panel :

- Préparation d'une liste de tous les sites à réhabiliter, sur la base du plan de réhabilitation (version E) de l'entreprise.
- Division de tous ces sites dans trois catégories comme suit :
 - sites qui ne seront plus utilisés et devront donc être réhabilités par CWE ;
 - sites qui seront utilisés par CAMC pour la construction de la centrale, et qui devront donc être remis en bon état de fonction et réhabilités ultérieurement par CAMC ; et
 - sites qui continueront d'être utilisés pendant la période d'exploitation, et qui pour cette raison ne seront pas réhabilités.
- Visite de terrain de tous ces sites pour apprécier la situation actuelle ; dans cette activité, l'expert environnement était accompagné par M. Philippe Lindou Lindou, responsable ESS de la MOE. Cette visite a permis de classer les sites dans trois groupes :
 - réhabilitation terminée ;
 - réhabilitation commencée et plus ou moins avancée, travaux à finaliser ; et
 - travail de réhabilitation pas encore commencé ; la grande majorité des sites se trouvent dans cette catégorie, et là encore surtout les sites sur lesquels il faudra enlever les structures avant de pouvoir passer à la remise en état.
- Discussion, point par point, de cette liste avec CWE lors de la restitution sur site, effectuée lundi, 14 novembre ; lors de cette réunion, CWE indiquait, pour chaque site, la date prévue pour la fin des travaux de restitution.

Cette liste des sites, avec les dates de fin des travaux de réhabilitation, est donnée dans le Tableau suivant.

Tableau 2-2: Liste des sites à réhabiliter

No.	Site ¹	Superficie ha		Sub-mergée	Struct.	Suite ²	Plan	Situation actuelle	Mesures, conclusions	Position CWE 2016-11-14
		totale	à réhab.							
1	Carrière	8.32	0	oui	non	1	III.3.1	Opérationnelle. Accès rehaussée à la mise en eau. Cote de la route d'accès 668 msm (Figure 2-4 a)	Ouvrir une brèche dans la digue de protection / route d'accès. A EDC de prendre la décision sur l'élévation du seuil de cette brèche.	Travaux terminés fin décembre. Restitution (brèche) dès que le niveau d'eau le permettra.
2	Zone d'emprunt derrière pont bascule	3.02	1.51	50%	non	1	III.3.2	Travaux en cours sur une partie du site. 60% réhabilité (planté).	A finaliser une fois les travaux terminés	Travaux terminés 18 novembre, réhabilitation faite fin décembre.
3	Zone d'emprunt face dépôt explosifs (ver réservoir)	15.91	6.36	60%	non	1	III.3.4	Réhabilité/planté 80% (manioc, mais). Façon suboptimale de poser terre végétale (sillons perpendiculaires, favorisent l'érosion ; Figure 2-4 e). Plantation de sauvageons.	Travaux à terminer.	Réhabilitation faite fin décembre.
4	Zone d'emprunt proche dépôt explosifs	1.12	1.12	non	non	1	III.3.1 3	Réhabilité, plantation de sauvageons. Terre végétale déposée en tas.	Au ca ou une partie de la terre végétale serait reprise pour être utilisée ailleurs, faudra refaire la réhabilitation	Site réhabilité.
5	Zone d'emprunt face digue de col	17.7	17.7	non	non	1	III.3.6	Talus revégétalisés. Plantation de manioc et de sauvageons. Emprunt de matériaux au sommet du site.	Réhabilitation faite, à refaire sur les surfaces récemment utilisés.	Réhabilitation faite fin décembre
6.	Zone d'emprunt proche digue RG avant/après ruisseau	12.71	1.3	90%	non	1	III.3.1 0	Submergé en grande partie. Réhabilité à 90%, certaines surfaces réutilisés.	A terminer / refaire après finalisation des travaux.	Réhabilitation faite fin décembre.

No.	Site ¹	Superficie ha		Sub-mergée	Struct.	Suite ²	Plan	Situation actuelle	Mesures, conclusions	Position CWE 2016-11-14
		totale	à réhab.							
7.	Zone d'emprunt près poste forestier / route à Deng Deng	1	1	non	non	1	pas de plan	Rien n'a été fait.		Réhabilitation faite fin décembre.
8	Zone d'emprunt après barrière EDC / route à Deng Deng	10.73	8.58	20%	non	1	III.3.1 1	Emprunt de latérite. Grande surface, sol totalement nu (Figure 2-4 f).	Apport de terre végétale, réhabilitation.	Réhabilitation faite fin décembre.
9	Zone stockage déblai près carrière	3.42	3.42	non	non	1	III.3.2	Réhabilité à 95%.	Accès à fermer ; trou à boucher !	Réhabilitation faite fin décembre.
10	Zone stockage déblai face digue de col	1.86	1.86	non	non	1	III.3.5	Fait partie du site #5 ; réhabilité à 100%.	Aucun suivi nécessaire.	Site réhabilité
11	Zone stockage agrégats carrefour BVC	0.45	0.45	non	non	1	III.3.1 2	Il reste peu d'agrégats plus la structure. Autrement, rien n'est fait.	Site ne sera pas utilisé pour agrégats pour CAMC.	Réhabilitation faite fin décembre.
12	Zone stockage déblai proche BVO	1.02	1.02	non	non	1	III.3.7	Réhabilité à 100%	Aucun suivi nécessaire	Site réhabilité
13	Zone stockage déblai proche zone déchets	4.3	4.3	non	non	1	III.3.8	Talus du site bien végétalisés. Matériel toujours déposé en haut du site.	Talus en ordre, plateau à faire après terminaison des travaux.	Continue d'être utilisé. Réhabilitation faite fin janvier 2017.
14	Zone stockage déblai rocheux proche zone déchets	1.33	1.33	non	non	1	III.3.1 4 ???	Matériel utilisé pour seuil de réoxygénation.	Réhabilitation à faire.	Réhabilitation faite fin décembre.
15	Zone stockage agrégats proche digue RG.	0.72	0.72	non	non	1	III.3.9	A gauche de la route direction pont. Agrégats enlevés, autrement rien n'a été fait.	Réhabilitation à faire.	Réhabilitation faite fin décembre.

No.	Site ¹	Superficie ha		Sub-mergée	Struct.	Suite ²	Plan	Situation actuelle	Mesures, conclusions	Position CWE 2016-11-14
		totale	à réhab.							
16	Zone stockage déblai proche digue RD. amont barrage	1.95	0	oui	non	1	III.3.1 5	Rien n'a été fait. Dépôt du matériel du batardeau.	Réhabilitation à faire.	Réhabilitation faite fin décembre.
17	Zone stockage agrégats proche digue RD	3.45	0	oui	non	1	III.3.1 6	Agrégats enlevés, autrement rien n'a été fait.	Réhabilitation à faire.	Réhabilitation faite fin décembre.
17A	Zone de stockage de matériaux rocheux entre barrage et atelier	?	tout	non	non	1	pas de plan	Zone de dépôt de matériel rocheux (Figure 2-4 g) ; pas sur la liste, pas de plan.	Plan et réhabilitation à faire.	Réhabilitation faite fin décembre.
18	Ancien garage carrière	0.46	0.46	non	oui	1	III.4.1 6	Structures enlevées, pas réhabilité.	Réhabilitation à faire.	Réhabilitation faite fin janvier 2017.
19	Garage concasseur	0.75	0.75	non	oui	1	III.4.1	Toujours utilisé.	Réhabilitation à faire. Elever les déchets et autres matériaux ne plus utilisés dès maintenant.	Site utilisé jusqu'à fin décembre. Réhabilitation faite fin janvier 2017.
20	BVO concasseur	0.65	0.65	non	oui	1	III.5.1	Toujours utilisé.	Réhabilitation à faire.	Site utilisé jusqu'à fin décembre. Réhabilitation faite fin janvier 2017.
21	Concasseurs (avec centrale à béton)	9.74	9.74	non	oui	1	III.4.2 III.4.3	Conc. 300 t utilisé, 200 t plus utilisé (?) ; (Figures 2-4 b et c, 2-3)	Réhabilitation à faire, structures abandonnés à enlever dès maintenant. Bassin de sédimentation pour concasseurs et centrale à béton !	Site utilisé jusqu'à fin décembre. Réhabilitation faite fin mars 2017.

No.	Site ¹	Superficie ha		Sub-mergée	Struct.	Suite ²	Plan	Situation actuelle	Mesures, conclusions	Position CWE 2016-11-14
		totale	à réhab.							
22	Salle de groupe / pompage conc. et centrale à béton	0.03	0	oui	oui	1	III.4.4 III.4.5	Toujours utilisé.	Réhabilitation à faire.	Partie intégrale du site No. 21.
23	Pont bascule	0.05	0	oui	oui	1	III.4.6	Site submergé, structures pas enlevées ; toilette noyée (Figure 2-4 d).	Structures à enlever (en saison de marnage).	Réhabilitation faite fin février 2017 (en fonction du marnage).
24	Dépôt explosifs	1.02	1.02	non	oui	1	III.4.7		Démarche administrative pour fermer le dépôt à suivre.	Une fois que la démarche administrative sera faite.
25	BVC, bureaux et labo	4.14	4.14	non	oui	2	III.5.2	A être transféré à CAMC.	Remise en état des lieux avant transfert.	Date de la remise à CAMC pas encore déterminée.
26	Entrepôt BVC	1.89	1.89	non	oui	1	III.4.8	Site en très mauvais état ; beaucoup de ferraille, tonneaux d'huile et de bitumes, cendres ... (Figure 2-2 b et c)	Mettre en état dès maintenant. Site à réhabiliter. Enlever déchets et matériaux non utilisés.	Réhabilitation faite fin juin 2017.
27	Dépôt carburant	0.48	0.48	non	oui	2	III.4.9	A être transféré à CAMC.	Site généralement en bon état.	Date de la remise à CAMC pas encore déterminée.
27A	Décharge béton (planche d'essai BCR)	?	?	non	non	1	III.4.13	A être utilisé comme décharge pour béton non contaminé.	Plan du site à faire. Décharge de béton à cercler avec une digue, et recouvrir après.	Réhabilitation faite fin mars 2017.
28	Atelier garage principal	1.94	1.94	non	oui	1	III.4.10	Garage généralement en désordre ; remise en état avant transfert. Matériaux / déchet de métal en grande quantité.	Zone de parking / dépôt de matériaux ferreux à réhabiliter (Figure 2-4 h). Garage à remettre à CAMC.	Parking : Réhabilitation faite fin décembre.
						2				Date de la remise à CAMC pas encore déterminée.

No.	Site ¹	Superficie ha		Sub-mergée	Struct.	Suite ²	Plan	Situation actuelle	Mesures, conclusions	Position CWE 2016-11-14
		totale	à réhab.							
29	Atelier équipe générale	0.59	0.59	non	oui	1	III.4.1 1	Opérationnel.	Réhabilitation à faire.	Réhabilitation faite fin janvier 2017.
30	Atelier bureaux chantier	0.43	0.43	non	oui	1	III.4.1 2	Opérationnel	Réhabilitation à faire.	Réhabilitation faite fin janvier 2017.
31	Atelier bois / ferraille	1.41	1.41	non	oui	2	III.4.1 3	A transférer à CAMC. Site généralement en bon état.		Date de la remise à CAMC pas encore déterminée.
32	BVO	3.69	3.69	non	oui	2	III.5.3	A transférer à CAMC.	Voir Figure 2-1 et observations « socio »	Date de la remise à CAMC pas encore déterminée.
33	Centre médical	1.16	1.16	non	non	2	III.5.4	A transférer à CAMC.	Voir Figure 2-3 et observations « socio ». Situation du personnel à clarifier.	Date de la remise à CAMC pas encore déterminée.
34	Zone traitement des déchets	1.26	1.26	non	oui	3	III.4.1 5	« D'après le CCES en son paragraphe 3.13, ce site sera utilisé pendant les 10 premières années de l'exploitation du barrage par la cité de l'exploitant. Ainsi, sa réhabilitation ne sera pas abordée dans ce document. »	Site à remettre en état ; doit être remis à CAMC complètement vide.	Sera vide au moment du transfert à CAMC ; prévu pour fin février 2017.
35	Atelier HEM	0.93	0.93	non	oui	?	III.4.1 6	Beaucoup de déchets (Figure 2-2 a).	Réhabilitation à faire.	Zone à être utilisé encore.
36	Routes/pistes	?	?			1	pas de plan	Une partie des routes et pistes utilisées pendant la construction ne seront plus utilisées et doivent être remises en état.	Préparation d'un plan qui indique toutes les routes et pistes du chantier et qui identifie les tronçons à réhabiliter.	Réhabilitation des routes plus utilisées, y compris brèches dans accès à la zone concasseur, fin juin 2017.
37	Pont de Touraké	?	?	non	non	1	pas de plan	Digues d'accès au futur pont construites ; digues actuellement utilisés pour le bac.	alentours (grandes surfaces) à remettre en état (remodeler le terrain, couvrir de terre végétale (Figure 2-4 i).	Pas discuté lors de la réunion du 14 nov.

¹ Sites selon PDR Version E, III.2 Liste prévisionnelle des sites susceptibles d'être réhabilités

² Suite à donner : 1 = réhabilitation par CWE 2 = Transfert à et à être réhabilité par CAMC, 3 = transfert à CAMC, à être maintenu après terminaison des travaux.

	CWE, à faire
	CWE, fait en partie
	CWE, fait
	CWE, pas de plan !
	transfert à CAMC
	transfert à CAMC, à être utilisé ultérieurement

2.2.4 Observations sur cette liste

Quelques observations sont à donner sur certains objets dans cette liste :

- **No. 1, carrière :** les mesures de réhabilitation de ce site ont fait l'objet d'une discussion détaillée lors de la visite No. 7 du Panel, de juin 2016. Entretemps, la situation a changé par le fait qu'une digue de protection a été mise en place pour permettre la continuation des travaux d'exploitation de la carrière alors que le réservoir a atteint le niveau de la cote normale (673.2 msm). De l'avis du Panel, une fois que la carrière ne sera plus utilisée, il faudra ouvrir une brèche dans cette digue (voir Figure 2-4 a), qui devrait atteindre à peu près le niveau de l'accès originel, pour permettre un échange d'une grande partie de l'eau dans la carrière. L'ATESI, dans son rapport de la mission de début novembre 2016, propose la même solution. Cependant, il n'est pas considéré comme nécessaire ou utile ni de creuser un canal plus profond, ni de mettre en place une clôture autour de la carrière, comme discuté auparavant. Il revient cependant à EDC de prendre une décision finale sur les mesures à réaliser, et de transmettre cette décision à l'entreprise.
- **No. 8, Zone d'emprunt après barrière EDC / route à Deng Deng :** il s'agit là d'une très grande zone d'emprunt de latérite qui, selon les informations reçues, n'a plus été utilisée depuis plus d'une année, et sur la quelle malgré cela le développement spontané de végétation est resté pratiquement nul, ce qui montre que les sols sur ces sites sont très infertiles (voir Figure 2-4 f). Pour la réhabilitation, il faudra prévoir la mise en place d'une couche suffisante de terre végétale.
- **No. 17A, Zone de stockage de matériaux rocheux entre barrage et atelier :** cette zone s'étale près de l'atelier de ferraille et de bois, de l'autre côté de la route qui mène à la digue de col, en direction du barrage (Figure 2-4 g), et elle n'a pas pu être identifiée comme un des sites faisant objet du plan de réhabilitation. Le site est couvert de matériel rocheux (dont une partie sera éventuellement encore utilisée).
- **No. 21, Concasseurs (avec centrale à béton) :** Il s'agit d'une très grande zone avec de nombreuses structures (concasseurs, centrales à béton, salle de groupes électrogènes, bâtiment de stockage de ciment, bassin d'eau, etc.) qui devront être démantelées et enlevées complètement avant la remise en état du site. Une fois les travaux de réhabilitation du site terminés, des brèches devront également être ouvertes dans la route d'accès (Figure 2-4 b), qui a également été rehaussée à la montée des eaux dans le réservoir, pour reconnecter les zones d'eau morte qui présentement se forment derrière cette route avec le réservoir.
- **No. 23, Pont bascule :** présentement ennoyée (Figure 2-4 d), cette structure devra être enlevée ; cela ne pourra se faire probablement qu'au moment où les eaux auront baissé de manière suffisante pour permettre l'accès. Il faudra également enlever la digue devant le pont bascule (partie de la route rehaussée pour permettre l'accès aux concasseurs).
- **No. 26, Entrepôt BVC :** il s'agit là probablement d'un des sites les plus critiques pour la réhabilitation. Quelques problèmes : beaucoup de matériel (en dehors ou à l'intérieur de containers, probablement encore utilisable en grande partie), mais aussi beaucoup de déchets (ferraille, en partie déjà recouverte de végétation ;

tonneaux avec des huiles usée et du goudron, qui ne devraient pas être stockés en ce lieu de toute manière ; cendres volantes ; etc. ; voir Figure 2-2 b et c).

- **No. 28, Atelier garage principal :** ce site se divise en deux parties. Pendant que la partie supérieure, le garage en tant que tel, sera remis à CAMC (et devra donc être remis en bon état de fonctionnement avant ce transfert), la partie inférieure, entre garage et route, devra être réhabilité par CWE ; il est à noter que sur ce site il reste beaucoup de ferraille qu'il faudra évacuer avant la réhabilitation (Figure 2-4 h), travail qui peut être effectué dès maintenant.
- **No. 32, BVO :** voir observations sur ce site dans le Chapitre 4, Aspects sociaux.
- **No. 34, Zone traitement des déchets :** cette structure va être utilisé même après la fin des travaux de construction, pendant la période d'exploitation. Il sera important d'assurer que lors des deux transferts, premièrement de CWE à CAMC, et après de CAMC à l'entité en charge de l'exploitation, ce site soit en bon état, et que notamment tous les déchets accumulés aient été évacués.
- **No. 36, Routes et pistes :** ce point a été ajouté à la liste, il ne figure pas dans la version actuelle du plan de réhabilitation. Il faut faire un plan de toutes les routes existantes sur site, en indiquant celles qui ne vont plus être utilisées et devront donc être réhabilitées (ou, au moins en partie, enlevées, comme mentionné plus haut pour les tronçons de routes d'accès à la carrière et à la zone des concasseurs.
- **No. 37, Pont de Touraké :** ce site a été ajouté à la liste après la restitution sur site avec CWE, après la visite du Panel à Bétaré Oya et Touraké, effectuée mardi, 15 novembre, raison pour laquelle le Tableau ne contient pas de date pour la terminaison de la réhabilitation de ce lieu. Il s'agit ici d'un « site hors site », mais il figure sur cette liste parce que CWE était l'entreprise en charge de la construction de la digue. Cette digue, d'une longueur d'une bonne centaine de mètres ou plus en rive droite, et beaucoup moins en rive gauche, est en place et sert à présent au fonctionnement du bac, en attendant que le pont soit construit. De grandes surfaces aux alentours des digues ont été perturbées et nécessitent d'être réhabilités (Figure 2-4 i). Par ailleurs, il faut noter que l'EIA pour cet ouvrage n'a toujours pas été faite.



Figure 2-4: Quelques'uns des sites à réhabiliter

- a. Accès à la carrière, qui devra être brèché (site No. 1)
- b. Route d'accès aux concasseurs, à brècher également (site No. 21)
- c. Matériaux « oubliés » qui risquent de disparaître dans la végétation (site No. 21)
- d. Pont bascule noyé (site No. 23)
- e. Terre végétale posée avec sillons verticaux, risque d'érosion (site No. 3)
- f. Grande surface, plus utilisée depuis longtemps, qui reste à être réhabilitée (site No. 8)
- g. Décharge de matériaux rocheux (site No. 17A)
- h. Ferraille près du garage principal (site No. 28)
- i. Pont de Touraké : grande surface défrichée qui doit être remise en état (site No. 37)

2.2.5 Calendrier de mise en œuvre

Le Tableau suivant présente un calendrier de la mise en œuvre du Plan de Réhabilitation, sur la base des informations données dans le Tableau précédant.

No.	Site ¹	2016		2017					
		N	D	J	F	M	A	M	J
1	Carrière								
2	Zone d'emprunt derrière pont bascule								
3	Zone d'emprunt face dépôt explosifs (ver réservoir)								
4	Zone d'emprunt proche dépôt explosifs								
5	Zone d'emprunt face digue de col								

No.	Site ¹	2016		2017						
		N	D	J	F	M	A	M	J	
6.	Zone d'emprunt proche digue RG avant/après ruisseau									
7.	Zone d'emprunt près poste forestier / route à Deng Deng									
8	Zone d'emprunt après barrière EDC / route à Deng Deng									
9	Zone stockage déblai près carrière									
10	Zone stockage déblai face digue de col									
11	Zone stockage agrégats carrefour BVC									
12	Zone stockage déblai proche BVO									
13	Zone stockage déblai proche zone déchets									
14	Zone stockage déblai rocheux proche déchets									
15	Zone stockage agrégats proche digue RG.									
16	Zone stockage déblai proche digue RD. amont barrage									
17	Zone stockage agrégats proche digue RD									
17A	Zone de stockage de matériaux rocheux entre barrage et atelier									
18	Ancien garage carrière									
19	Garage concasseur									
20	BVO concasseur									
21	Concasseurs (avec centrale à béton)									
22	Salle de groupe / pompage conc. et centrale à béton									
23	Pont bascule									
24	Dépôt explosifs									
25	BVC, bureaux et labo									
26	Entrepôt BVC									
27	Dépôt carburant									
27A	Décharge béton (planche d'essai BCR)									
28	Atelier garage principal									
29	Atelier équipe générale									
30	Atelier bureaux chantier									
31	Atelier bois / ferraille									
32	BVO									
33	Centre médical									
34	Zone traitement des déchets									
35	Atelier HEM									
36	Routes/pistes									
37	Pont de Touraké									

Couleurs :
 marron : mois de fin des travaux de réhabilitation comme indiqué par CWE
 bleu : sites à transférer à CAMC
 jaune : dates tentatives (déterminé par procédure administrative dans le cas du dépôt des explosifs, et à déterminer avec CWE dans le cas du site du pont de Touraké)

2.2.6 Questions contractuelles

D'après les informations reçues sur site, les conditions contractuelles définissant la réhabilitation des sites seraient les suivantes :

- Contrat de base: tous les sites réhabilités 6 mois après la remise provisoire de l'ouvrage
- Premier avenant: fin des travaux fin novembre 2016, finalisation de la réhabilitation des sites fin décembre 2016
- Deuxième avenant (en préparation): fin des travaux fin novembre 2016, remise en état des lieux six mois plus tard.

Il faut dire clairement que les conditions du premier avenant, étant donné l'avancement (ou plutôt le manque d'avancement) des travaux de réhabilitation à l'heure actuelle, ne sont pas réalistes et ne pourront être tenues. Cependant, il faut observer que pour certains lieux l'entreprise avait indiqué fin juin 2017 pour la terminaison de la réhabilitation, ce qui serait un mois plus tard que les délais prévus dans le deuxième avenant. Il est donc important que les conditions contractuelles et le calendrier de la réhabilitation soient réalignés.

2.2.7 Conclusions

Pour la réhabilitation des sites, les conclusions sont les suivantes :

- Les plans de réhabilitation, dans leur grande majorité, existent et sont acceptés par la MOE.
- Un calendrier de mise en œuvre de ces plans a été préparé en accord avec l'entreprise.
- Ce calendrier, quoique discuté avec CWE, devra être remis par EDC de manière officielle à l'entreprise.
- Beaucoup de travail reste à faire, et il est urgent que ce travail soit mené d'une manière optimale.
- **Il est indispensable qu'il y ait un suivi continu et étroit sur le déroulement de ces travaux, suivi à faire par la MOE, EDC, ATESI et le PDE E&S.**

2.3 Aspects environnementaux non liés à la construction

2.3.1 Situation à Lom 1

Le village de Lom 1 a été visité par le Panel (expert socio et expert environnement) pendant cette mission. Comme constaté déjà pendant la mission du mois de juin 2016, ce village se voit confronté avec un nombre de problèmes liés au projet. Les plus importants sont :

1. Perte de terres agricoles due à l'installation du Parc National de Deng Deng.
2. Perte de la pêche ; cette perte était pratiquement totale à la suite de la mise en eau partielle de l'année dernière, et du vidange du réservoir pendant la dernière saison sèche, et est due à la mauvaise qualité de l'eau. Cette situation ne s'est pas améliorée depuis.

3. Perte de certaines terres agricoles en proximité du Lom ; il s'agit là de terres qui jusqu'à présent étaient cultivées pendant la saison sèche, mais qui maintenant sont inondées en cette période à cause du débit plus important de la rivière.

Pour le Panel il n'y a pas de doute que ces effets sont des impacts directs (point 2 : mauvaise qualité de l'eau dû à la quantité de biomasse qui restait dans le réservoir ; et point 3 : effet dû au changement du régime saisonnier de la rivière, qui, rappelons-le, est le but principal du projet de Lom Pangar) et indirects (point 3 : effet du PNDD, qui lui est une mesure de compensation pour le projet). Malheureusement, comme déjà observé lors de la dernière mission du Panel (voir Rapport No. 7), ce village n'a jamais été pris en compte pendant les études d'impact. Cependant, ce qui paraît plus grave, c'est le fait que malgré les constats faites et les recommandations du Panel il y a six mois, EDC n'a toujours pas pris de mesures.

Comme il n'y avait pas d'étude de base (village non inclus dans l'EIES, Etude de l'Impact Aval toujours pas commencée ; voir Sections 2.3.3 et 3.3.2s), ni aucun suivi, il ne sera pas facile d'identifier de manière adéquate les impacts du projet, pour ensuite pouvoir décider les mesures de compensation. Mais cela ne justifie en aucun cas de continuer à ne rien faire. Il est urgent que des mesures (analyse exacte des impacts, préparation d'un plan de compensation, mais surtout aussi démarrer un processus de consultation avec les habitants du village ; voir aussi observations sur cette situation en Section 4.3.3.1) soient prises rapidement.

2.3.2 Etude de l'impact aval

Pratiquement dès sa première mission, le Panel Environnemental et Social a insisté sur l'importance de cette étude.

EDC avait lancé un nouvel appel d'offre et pendant cette mission l'évaluation des propositions reçues était en cours.

Le Panel ne peut qu'insister une fois de plus sur l'importance de finalement commencer cette étude fondamentale. Il est urgent qu'elle puisse commencer dans les meilleurs délais.

Le démarrage tardif de cette étude, comme déjà indiqué dans les derniers rapports du Panel, engendre une difficulté fondamentale : comme le barrage de Lom Pangar est en place et fonctionnel, le débit du Lom et de la Sanaga en aval de la confluence avec le Lom, a déjà changé de manière fondamentale. Il ne sera donc plus possible de décrire l'état original par moyens d'observations directes. La ligne de base de cette étude devra être faite uniquement basé sur des documents existants.

Etant donnée cette situation, il semble d'autant plus importants que des experts indépendants, qui connaissent la situation avant la mise en eau du réservoir de Lom Pangar, puissent s'exprimer sur les versions préliminaires de ces études.

2.3.3 Suivi de la qualité de l'eau

L'étude de suivi de la qualité de l'eau dans le réservoir et dans le Lom en aval du réservoir est en cours. Malheureusement, comme déjà remarqué dans le dernier rapport, les données des campagnes récentes ne sont toujours pas disponibles.

2.3.4 Situation à Ouami

La situation à Ouami a évolué encore dans le sens d'un accroissement de la population, comme déjà observé lors de la dernière visite du Panel. Pour les problèmes constatés voir Section 4.3.2.1. La situation concernant l'eau potable (quantité et qualité) et l'hygiène (absence de latrines, etc.) reste alarmante.

En plus, il a été constaté que les déchets deviennent un problème. L'accroissement de la population a aussi mené à un afflux de marchands qui vendent toute sorte de produits, et les emballages (sachets de plastique, bouteilles, etc.) et autres déchets sont jetés de manière aléatoire.

Il devient urgent de développer un système de gestion de déchets pour ce site.



Figure 2-5: Situation à Ouami

- Les pirogues sont nombreuses, et l'accès est difficile dû aux arbres morts.
- Pêcheurs et commerçants lors d'un jour de marché.
- Les déchets ajoutent à la situation hygiénique déjà précaire.

2.3.5 Pêche dans le réservoir

2.3.5.1 Constats

La pêche est toujours bonne. Même basé sur le peu d'observations faites par le Panel, on note des différences dans différentes parties de l'aire du projet, qui peuvent brièvement être caractérisées comme suit :

- Réservoir près du barrage (situation à Ouami) : pêche productive, mais limitée à un nombre très restreint d'espèces (silures, carpes) qui supportent l'eau de mauvaise qualité.
- Parties centrales du réservoir : en différents endroits, des centres de pêche se sont formés de manière spontanée, moins grands (surtout en ce qui concerne le nombre de pêcheurs) que Ouami, mais organisés de manière similaire (endroits où les pêcheurs apportent le poisson frais ou fumé et où les marchands locaux viennent acheter). D'après nos observations dans un camp de pêcheurs près de Garga Sarali, la diversité en espèces est plus élevée, ce qui pourrait indiquer une meilleure qualité de l'eau.
- Partie supérieure du réservoir : ici, aux alentours du (futur) pont de Touraké, le réservoir a toujours beaucoup de caractéristiques d'une rivière, et on y trouve toujours un nombre d'espèces de poissons d'eau courante.

- Lom en aval du barrage : selon les informations reçues à Lom 1, la pêche dans le Lom près de la confluence avec le Djerem est toujours pratiquement inexistante, ce qui est certainement dû à la mauvaise qualité de l'eau (charge élevée en matière organique, concentration basse en oxygène). Sur le site du barrage, on nous avait aussi indiqué que des pêcheurs étaient arrivés jusqu'au niveau du seuil de réoxygénation. Il paraît plausible qu'un certain nombre de poissons pourrait se concentrer là grâce à la concentration élevée en oxygène.



Figure 2-6: Poissons dans le réservoir

- a. Dans les zones d'eau peu profonde du réservoir, ici sur le site des concasseurs, les alevins sont très nombreux.
- b. Dans la partie centrale du réservoir, près de Garga Sarali, le diversité de poissons est plus élevée qu'en proximité du barrage.
- c. Ce poisson de la famille des Mormorydés, poissons caractéristiques des rivières de l'Afrique le l'Ouest, a été pêché près du site du bac de Touraké.

2.3.5.2 Conclusions et recommandations

Depuis les travaux de Balon (1974 ; voir aussi Zwahlen 2003) on connaît en principe les phases de développement de la faune piscicole dans un réservoir :

- Première phase : fermeture du barrage, mise en eau du réservoir. Changement de la situation de lotique (de rivière) à lentique (d'eau stagnante, lac) ; quantité élevée de biomasse submergée, donc beaucoup de nourriture surtout pour des espèces détritatives, concentration en oxygène basse. Les espèces de poissons adaptés à la situation de rivière et/ou nécessitant des concentrations en oxygène élevées disparaissent. La diversité (nombre d'espèces) baisse, mais la productivité des espèces qui tolèrent cette situation peut être très élevée. Cette phase, en fonction surtout de la grandeur du réservoir et du taux de renouvellement de l'eau, peut durer plusieurs années.
- Deuxième phase : La plus grande partie de la biomasse a été soit décomposée soit évacuée vers l'aval. La teneur du réservoir en matière nutritive baisse, et la qualité de l'eau s'améliore. Le nombre d'espèces de poissons augmente dans la mesure que la retenue devient habitable pour des espèces qui nécessitent une meilleure qualité de l'eau, mais la productivité baisse.
- Troisième phase : phase instable, avec possibilité de changements assez rapides en ce qui concerne le nombre d'espèces et la biomasse (c'est-à-dire la productivité). Cette phase instable peut également durer quelques années.

- Quatrième phase : développement d'un nouvel équilibre. La qualité de l'eau, le nombre d'espèces et la taille de leurs populations se stabilisent ; la productivité se stabilise également, normalement sur un niveau beaucoup plus bas que celui qui était atteint dans la première phase.

Sans aucun doute, le réservoir de Lom Pangar se trouve actuellement dans la première des phases décrites, de laquelle il montre toutes les caractéristiques importantes : grande quantité de biomasse dans l'eau, eau de mauvaise qualité et largement anoxique, nombre d'espèces de poissons très restreint, mais avec une productivité très élevée. Il est certain que cette situation ne va pas durer. De ces constats, on peut arriver aux conclusions suivantes :

- Il faut éviter de prévoir des mesures visant une amélioration du stock de poissons avant qu'un nouvel équilibre n'ait été atteint. Des mesures comme l'alevinage avec des espèces qui actuellement ne vivent pas (ou plus) dans le réservoir auraient très peu de chance de succès et devront donc être considérées comme pure perte d'argent.
- Il est important de faire dès maintenant un suivi de la pêche et du stock piscicole, en parallèle avec le suivi de la qualité de l'eau qui est en cours. Les données obtenues de cette manière indiqueront le moment où un nouvel équilibre aura été atteint, et elles permettront à ce moment de prendre une décision sur des mesures à prendre éventuellement.

Un autre point reste à être mentionné : il faut éviter d'introduire des espèces exotiques, c'est-à-dire des espèces étrangères au bassin de la Sanaga. De telles introductions ont été réalisées un peu partout dans le monde, et souvent avec des résultats néfastes, surtout pour les espèces autochtones. Si une telle mesure était envisagée dans le futur, il faudra en tout cas d'abord faire une analyse très soignée des résultats possibles.

2.3.6 Plantes envahissantes

Des plantes aquatiques flottantes ont causé de grands problèmes dans beaucoup de réservoirs dans les zones tropicales. Il s'agit surtout de trois espèces, la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*), la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) et une fougère aquatique (*Salvinia molesta*). Ces plantes envahissantes peuvent former des couches épaisses et très denses sur des surfaces d'eau stagnante, avec des effets négatifs sur la qualité de l'eau, d'autres organismes aquatiques, mais aussi sur des structures hydrauliques. Une fois établies, elles sont difficiles à contrôler ou à éliminer.

Dans le cas de Lom Pangar, deux de ces plantes sont déjà présentes. La laitue d'eau peut être trouvée dans de petites baies du réservoir, tandis que la jacinthe d'eau a été introduite sur le site comme plante utilisée pour l'épuration des eaux usées.

La situation n'est pas alarmante, mais, surtout en ce qui concerne la jacinthe d'eau, il serait bien de prendre des mesures de précaution. Cette plante paraît ne pas encore avoir atteint le réservoir. Elle est utilisée sur deux bassins d'épuration des eaux (eaux des toilettes et douces, et eaux des cuisines, les deux à la BVO), donc localisés en aval du barrage. Selon les informations reçues, une fois que ces surfaces sont couvertes de ces plantes, et que celles-ci commencent à se faner, elles sont évacuées en partie et utilisées comme mulch sur des surfaces à revégétaliser.

Étant donné le risque que cette plante peut poser pour le projet, la meilleure démarche à suivre serait sûrement de l'éliminer complètement du site. Mais au moins, il est proposé de changer la méthode de l'utiliser. Si on laisse les plantes se développer jusqu'au stade

de maturité avant de les éliminer, il est probable qu'en ce moment elles ont déjà développé des semences. Il est connu que ces semences peuvent rester asséchées dans des sols jusqu'à 15 ans et éclore une fois qu'elles arrivent dans l'eau. Pour minimiser le risque de colonisation du réservoir avec ces plantes, il faudra donc :

- Les sortir de l'eau dès qu'elles commencent à former des fleurs, donc avant que les semences puissent se développer.
- Eviter d'utiliser cette plante, même séchée, comme mulch sur des surfaces qui sont drainés dans le réservoir.

En plus, il est conseillé de faire un suivi du développement de ces plantes dans le réservoir pour, le cas échéant, pouvoir réagir rapidement.



Figure 2-7: Plantes aquatiques envahissantes

- a. La laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) commence à s'établir dans le réservoir (site des concasseurs).
- b. La jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) est utilisée sur site pour aider à l'épuration des eaux usées.

2.3.7 Conséquences non prévues de la mise en eau complète

Lors de la visite du Panel dans la région de Bétaré Oya et du Pont de Touraké le personnel d'EDC sur site nous avait informés que lors de la mise en eau complète dans un nombre de cas des champs, qui étaient localisés en amont des bornes qui auraient dû marquer la limite du plan d'eau du réservoir, ont été submergés. Evidemment, ces champs n'avaient pas été inventoriés, et aucune compensation n'avait été payée.

Le Panel a visité un de ces sites pour s'informer sur cette situation. Ce cas est illustré dans les figures suivantes :

- Photo du site visité (photo géoréférenciée)
- Photo satellite google earth indiquant l'endroit où la photo avait été prise
- Lieu du champ en question sur la carte lidar du projet.

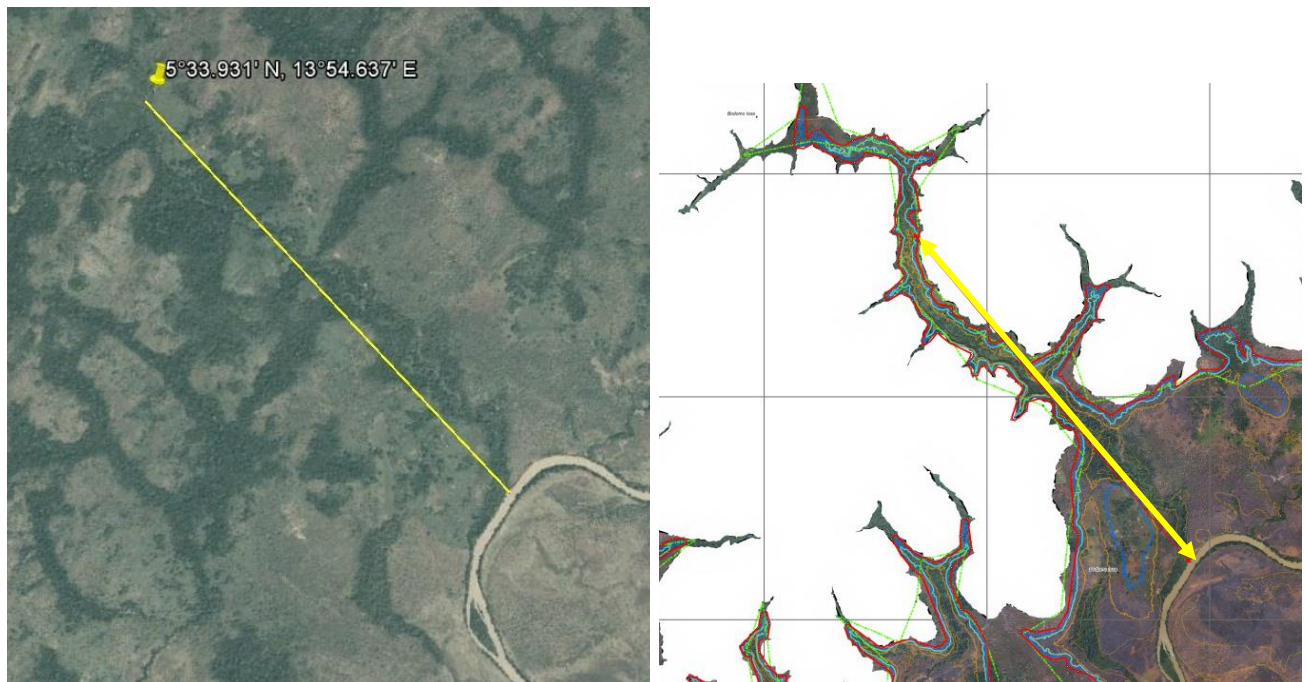


Figure 2-8: Site d'un champ non compensé submergé

- Photo; bananiers dans l'eau marquent le champs ennoyé
- Site de la photo avec coordonnées, distance à la rivière marquée
- Même distance et site sur carte lidar.

Constats pour ce site :

- Il n'y a pas de doute que le champ montré en photo est submergé, même si l'eau ici est peu profonde.
- Aucune compensation n'avait été payée pour ce champ et pour les arbres noyés.
- Apparemment le lidar aurait reflété correctement la situation après la mise en eau.

Conclusion : lors du bornage du futur réservoir, cette situation n'a pas été marquée de manière correcte.

Si on regarde la carte du réservoir, avec le nombre de petits bras prolongés et étroits, et si on connaît le terrain dans cette zone, avec sa topographie peu marquée, on comprend qu'il ait été très difficile, et presque impossible, d'identifier et de marquer sur le terrain toutes ces fines ramifications du réservoir. Il n'est donc pas étonnant que des cas pareils se

manifestent maintenant, lors de la première mise en eau complète, qui ne laisse aucun doute sur l'étendue correcte et finale du réservoir.

Recommandations du Panel :

- Il faut prendre toutes les plaintes déposées concernant des champs submergés non inventoriés au sérieux.
- Il est important que chacun de ces sites soit visité par le personnel local d'EDC ; le Panel a aussi recommandé de marquer clairement la limite exacte du plan d'eau tant que le réservoir se trouve sur sa cote maximale.
- Il faut ensuite définir les indemnités dues aux cultivateurs pour ces pertes.
- Pour faire ce travail, il est indispensable que le personnel dispose des moyens logistiques (motos en bon état de fonctionnement et carburant) nécessaires, ce qui n'était pas le cas au moment de la visite du Panel.

3 BIODIVERSITE

3.1 Introduction

3.1.1 Objectifs de la mission

Notre mandat d'expert biodiversité au sein du PE&S consiste essentiellement à favoriser une bonne gestion de la biodiversité dans la zone du projet. Nous n'avons pu nous rendre disponible lors de la dernière mission du panel, en juin 2016, mais la question de la biodiversité avait tout de même été abordée par l'expert environnementaliste. La présente mission avait pour objectifs d'évaluer la situation de certaines composantes et sous-composantes du PGES, qui présentaient des enjeux significatifs et actuels relatifs à la biodiversité, ainsi que la mise en œuvre de certaines recommandations produites à l'issue des missions précédentes. En définitive, les composantes et sous-composantes que nous avons traitées apparaissent comme suit :

- Composante 1 : Gestion des chantiers
 - Sous-composante 1.1 : Contrôle des entrepreneurs
- Composante 2 : Gestion de la retenue et des impacts aval
 - Sous-composante 2.1 et 2.2 : Qualité de la retenue et Sécurité de la retenue
 - Sous-composante 2.6 : Suivi des impacts aval
- Composante 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng
 - Sous-composante 4.1 : Gestion de la récupération du bois de la retenue
 - Sous-composante 4.2 : Adaptation du zonage du massif forestier de Deng Deng
 - Sous-composante 4.3 : Gestion du Parc National de Deng Deng
 - Sous-composante 4.4 : La problématique de la chasse, surveillance et contrôle des activités illégales.

3.1.2 Méthodologie

La méthodologie que nous avons suivie pour cette mission est sensiblement la même que celle que nous avons suivie lors des précédentes : recherche bibliographique et lecture de documents, discussion avec différents acteurs et visites de terrain (site du PHLP, PNDD, UTO-DD, postes de contrôles, etc.).

3.1.3 Présentation des constats et recommandations

Pour les différentes composantes et sous-composantes du PGES traitées, nous présentons tout d'abord des constats. Ceux-ci peuvent faire suite aux constats et recommandations formulées lors des missions précédentes. Nous formulons ensuite de nouvelles recommandations.

3.2 Composante 1 : Gestion des chantiers

3.2.1 Sous-composante 1.1 : Contrôle des entrepreneurs

3.2.1.1 Consommation viande de brousse, pêche et braconnage sur le site

Constats

Le chantier du barrage se trouve dans sa phase terminale et le site n'héberge plus qu'environ 400 personnes. La situation de la consommation de la viande de brousse et du braconnage sur le site, ne semble guère plus d'actualité. Par contre, avec la mise en eau totale, il semble que certains travailleurs s'adonnent à la pêche et à la cuisine autonome, ce qui est contraire aux clauses environnementales et sociales régissant le projet. Rappelons également que la pêche pose des problèmes de sécurité pour le personnel. Nous avons également relevé que les repas de l'entreprise Dak Sécurité, en charge du contrôle d'accès, n'étaient plus pris en charge depuis quelques mois.

Recommandations

En fin de chantier, il ne semble plus guère à propos de dépenser trop d'énergie à réprimander les travailleurs s'adonnant à la pêche et à la cuisine autonome. Par contre, il importe que des mesures fermes soient mises en œuvre au démarrage du chantier de l'usine électrique. En conséquence, nous recommandons dès le démarrage de ce nouveau chantier :

- La prise en charge totale des repas de l'ensemble du personnel.
- Diverses actions de sensibilisation contre la consommation de viande de brousse, la pêche et le braconnage sur le site et ses abords.
- Des opérations de contrôles des BV (ouvriers, cadres, militaires...) par les autorités compétentes.
- Une grande fermeté à l'égard des contrevenants (sanctions exemplaires).
- La mobilisation d'agents de sécurité (qu'ils soient issus d'EDC ou d'une société de gardiennage) et de moyens, afin de mener des opérations de LAB et de lutte contre la pêche par les travailleurs et à l'intérieur du périmètre prohibé, en collaboration avec le personnel du MINFOF (postes de Lom Pangar Rive Gauche et Mbitel Sud). Une alternative consisterait à mener de telles opérations en impliquant le MINFOF et les militaires ou les gendarmes.

3.2.1.2 Accès aux chantiers

Constats

L'accès au chantier ne semble pas avoir connu d'évolutions notables. Le contrôle d'accès demeure assez fiable. Les agents de sécurité (société Dak) contrôlent ainsi le personnel et les véhicules. Les piétons et les motos sont interdits et l'accès de nuit est réglementé. Il semble, par contre, que certains « passe-droit » soient accordés aux FMO qui circulent à moto. Rappelons que la communication fait toujours défaut au poste de Ouami.

Le tronçon Ouami-Lom Pangar semble lui aussi assez bien sécurisé, malgré l'afflux de population à Ouami. Il est vrai que l'équipe du PNDD multiplie les patrouilles autour de Ouami et dans ce secteur. Le problème de vitesse, notamment de nuit, demeure, par ailleurs, un danger pour la faune.



Figure 3-1: Panneau sur le tronçon Ouami-Lom Pangar

Recommandations

Là encore, si globalement la question du contrôle d'accès et la surveillance du tronçon Ouami-Lom Pangar demeurent satisfaisantes, il convient d'apporter certaines améliorations pour le démarrage du nouveau chantier :

- Doter le poste de Ouami de moyens de communication adaptés (radio, téléphone satellite ou téléphone cellulaire avec une antenne (mat) si possible).
- Mener des actions de sensibilisation des usagers du tronçon Ouami-Lom Pangar afin de réduire la vitesse et les risques de collisions avec la faune.
- Mener des contrôles de vitesse et sanctionner les éventuels contrevenants (action devant être menée par la gendarmerie).
- Continuer à patrouiller de jour et surtout de nuit sur le tronçon (MINFOF et gendarmerie).
- Assurer un contrôle d'accès fiable dès le démarrage du chantier de l'usine électrique.

3.3 Composante 2 : Gestion de la retenue et des impacts aval

3.3.1 Sous-composante 2.1 et 2.2 : Qualité de la retenue et Sécurité de la retenue

Nous nous intéresserons, ici, essentiellement au sauvetage et à la surveillance de la faune mammalienne piégée dans la retenue, ainsi qu'au contrôle de la pêche.

3.3.1.1 Sauvetage et surveillance de la faune mammalienne

Constats

Concernant les opérations de sauvetage de la faune lors du remplissage totale de la retenue, très peu de nos recommandations (capitalisation des opérations lors de la mise en eau partielle, déboisement préalable des îlots, dotation de moyens dédiés, adaptés et suffisants, etc.) semblent avoir été suivies. Un programme de sauvetage de la faune devait

commencer en septembre 2016, mais la non-signature de l'avenant de l'AT PNDD n'a pas permis que celui-ci soit mené à bien. Aux dires des villageois, il semble que nombre d'animaux se retrouvent piégés dans les îlots de la retenue. Ces derniers demeurent à la merci des chasseurs et autres pêcheurs qui affluent en masse. Pour l'heure, le MINFOF ne dispose d'aucuns moyens navigants pour permettre de mener des actions de sauvetage ou des patrouilles nautiques afin de préserver ces animaux.

Recommandations

Il importe que les agents du MINFOF puissent patrouiller sur la retenue et notamment dans les îlots. Il convient, donc, que ceux-ci disposent de moyens navigants. Dans un premier temps, un accord pourrait être trouvé afin que ceux-ci soient véhiculés par la Marine, déjà présente sur la retenue, ou par EDC. Mais, par la suite, il convient que le MINFOF dispose de ses propres moyens navigants et que son personnel soit formé aux patrouilles nautiques. Il convient également de prévoir des opérations de capture des animaux vivant sur les îlots et de translocation de ces derniers vers le parc. Cela implique, une dotation d'équipement en conséquence (filets, cages, fusil hypodermique...).

3.3.1.2 Contrôle de la pêche

Constats

La zone de la retenue connaît depuis quelques mois un afflux massif de pêcheurs, notamment autour de Ouami. La SNV est chargée d'étudier et suivre cette activité, dont le développement a été sous-estimé, mais semble présenter un certain manque de capacités en la matière. De son côté, le MINEPIA a mis en place un poste de contrôle et de taxation des produits de la pêche à Ouami, mais n'a pas les moyens d'accéder au plan d'eau lui-même. L'identification systématique des pêcheurs et l'immatriculation des embarcations semblent prévues pour la fin de l'année. La pêche semble pour le moment fructueuse et les principales espèces prélevées sont le silure, le « poisson vipère » et les tilapias.



Figure 3-2: Fumage du poisson à Ouami

Recommandations

Il est urgent que soit mis en place un suivi et un contrôle de la pêche afin que celle-ci revête un caractère durable. Nous recommandons donc :

- Que la SNV mette rapidement en place un système de suivi de pêcheurs, embarcations, engins de pêche et prélèvements, mais aussi du peuplement ichtyologique de la retenue afin de déterminer un seuil de prélèvement maximal. Pour se faire, elle pourrait recourir aux services d'un consultant spécialisé ou d'un institut spécialisé (ex. : IRAD, ISH). L'organisation devra en accord avec les partenaires promouvoir une organisation et des modes de pêches durables en conséquence.
- Une stratégie de surveillance et des moyens de contrôle de la pêche dans la retenue doivent être rapidement mis en place. Une réflexion doit être menée dans ce sens entre EDC, le MINFOF, le MINEPIA, la Marine, la SNV, etc. Cette stratégie de surveillance devra intégrer la cartographie de la retenue et notamment des îlots. Elle pourra également intégrer les aspects sécuritaires et la surveillance de la faune mammalienne (cf. plus haut).
- La nécessaire interdiction d'introduire des espèces allochtones dans la retenue et l'importance de sensibiliser les usagers à ces fins.
- La définition et la matérialisation des limites de certaines zones de la retenue est à promouvoir : zones interdites/de sécurité du barrage, réserves de pêche, etc.

3.3.2 Sous-composante 2.6 : Suivi des impacts aval

Constats

Depuis plus de deux ans maintenant, nous rappelons l'urgence de mener l'étude sur le suivi des impacts aval afin de « pouvoir mener un état de référence solide dans l'estuaire et la moyenne Sanaga avant la mise en service du barrage de Lom Pangar et concevoir un programme de suivi des impacts sur ces deux zones ». Or, la mise en eau totale du barrage vient d'avoir lieu et la dite étude n'a toujours pas démarré. Néanmoins, un nouvel appel d'offres (restreint) a été lancé et l'heure est aux dépouillements des offres.

A la lecture des nouveaux TDR, nous constatons qu'un certain nombre de nos préoccupations ont été prises en compte : intégration des forêts inondées et zones alluviales le long de la Sanaga, traitement plus approfondie de la pêche. Notons également l'intégration de la retenue dans la zone d'étude. Par contre, nous regrettons que la préparation d'un modèle hydraulique et la proposition de mesures de compensation aux impacts identifiés n'aient pas été retenues, malgré nos précédentes recommandations.

Recommandations

Nous recommandons un démarrage rapide de l'étude mais nous recommandons également que cette étude prévoit de :

- Proposer des mesures de compensation, d'autant que l'atténuation des impacts ne sera pas toujours envisageable, la régulation du régime de la Sanaga étant la vocation même du PHLP.
- Préparer un modèle hydraulique du bassin de la Sanaga, qui devra être basé sur l'ensemble des données hydrauliques disponibles du bassin entier, y inclus les données qui reflètent la situation avant la construction du premier barrage et réservoir dans le bassin, toutes les données concernant les différents projets déjà

réalisés, ainsi que les modélisations des projets en planification. Ce modèle permettra de définir les changements cumulatifs qui résulteront du développement hydraulique futur dans le bassin, et notamment les changements à attendre dans l'embouchure de la Sanaga.

3.4 Composante 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng

3.4.1 Sous-composante 4.1 : Gestion de la récupération du bois de la retenue

Constats

Nous sommes de l'avis de l'ATESI que la récupération du bois de la retenue, comme de sa biomasse, demeure globalement un échec et ce pour différentes raisons : problèmes d'accessibilité de certaines zones faisant l'objet de coupe de sauvetage, dérapages dans l'exploitation de la FCDD, mauvaises estimations des zones ennoyées, faible proportion de biomasse récupérée, etc.

Recommandations

Nos recommandations auront trait aux actions possibles durant les phases de vidange de la retenue. Ainsi, nous recommandons de :

- Programmer une nouvelle exploitation des ventes de coupe de la SFID durant les phases de vidange.
- Promouvoir le projet de carbonisation du bois de la retenue en collaboration avec la GIZ en comparant les émissions de gaz à effet de serre (carbonisation vs décomposition du bois de la retenue). Un des débouchés pourrait être le fumage du poisson.
- Evaluer les impacts de la biomasse en décomposition dans la retenue sur la qualité de l'eau et évaluer la nécessité de continuer à extraire la biomasse de la retenue durant les phases de vidange. Le cas échéant, promouvoir et organiser cet enlèvement.
- Veiller à bien respecter les mesures de sauvegardes accompagnant la récupération du bois et l'enlèvement de la biomasse (cf. PGES et plan de remplissage/plan de gestion de l'exploitation forestière).

3.4.2 Sous-composante 4.2 : Adaptation du zonage du massif forestier de Deng Deng

Constats

Le CTFC continue de procurer une assistance technique à l'adaptation du MFDD. L'ONG travaille actuellement au niveau des trois forêts communales (Réserve Forestière Bélabo Diang, Forêt Communale de Ngoura, Forêt Communale de Bétaré Oya), des 28 forêts communautaires et de deux corridors écologiques (PNDD-UFA 10-065 et PNDD-Réserve Forestière Bélabo Diang). Au niveau de la Réserve Forestière de Bélabo Diang, le plan d'aménagement est validé et les inventaires ont été effectués. Le décret de création de la Forêt Communale de Bétaré Oya a été publié, par contre, on est toujours en attente de celui de la Forêt Communale de Ngoura. Au niveau des forêts communautaires, de nombreux accords ont été signés avec des sociétés forestières, mais l'on a assisté à de nombreux dérapages. Les limites de l'UFA 10-065 n'ont pas été revues. Enfin, signalons que le plan d'aménagement du PNDD (en attente de validation) propose dans son

macrozonage des terroirs, des zones agropastorales et des ZICGC et une série de conservation dans l'UFA 10-065.

Recommandations

Au niveau du massif forestier de Deng-Deng, nous recommandons de :

- Renforcer l'appui technique du CTFC aux forêts communautaires pour assurer une meilleure gouvernance et gestion des retombées économiques et un accompagnement dans la passation et la mise en œuvre d'accords avec les sociétés forestières.
- Promouvoir la délimitation des zones agroforestières et des ZICGC, conformément au plan d'aménagement du PNDD (macrozonage) en collaboration entre les communes, les communautés, les autorités et services de l'Etat, la SNV, etc.
- Mener une étude sur la zone située au Nord du PNDD : distribution de la grande faune (changement possible dû à la montée des eaux) et des menaces pesant sur elle et sur le Nord du PNDD, étude de faisabilité d'une ZICGC et d'un corridor entre le PNDD et le PNMD.
- Revoir le zonage et les limites de l'UFA 10-065 : zone envoyée, FCDD, série de conservation...
- Promouvoir la collaboration entre les différents acteurs du MFDD (communautés, collectivités locales, exploitants, MINFOF, EDC, AT PNDD, CTFC, SNV, autres administrations déconcentrées...) en marge des réunions de coordination UTO, afin d'œuvrer de façon intégrée à l'aménagement du territoire du MFDD (plateforme dédiée).

3.4.3 Sous-composante 4.3 : Gestion du Parc National de Deng Deng

Constats

Le Plan d'aménagement du PNDD est en phase de finalisation. Différents amendements ont été intégrés et l'on attend sa validation. Le plan d'affaires qui lui est rattaché semble être bloqué du fait des réflexions qui tournent autour du PPP et du financement de la gestion du PNDD par les droits d'eau.

L'AT PNDD (uniquement sa directrice) est renouvelée jusqu'en juin 2017 (démarrage prévu du projet FFEM PPP) sur fonds avancés par BRLi (l'entreprise mandatée de l'AT), mais ne dispose pas de moyens pour la mise en œuvre du plan d'aménagement. La directrice technique prévoit de rechercher des fonds pour certaines activités, de promouvoir les partenariats et de tenter de mettre en œuvre certaines activités prévues au plan d'aménagement ne requérant pas ou peu de moyens financiers. L'AT PNDD a réalisé récemment un inventaire des grands singes dans le PNDD mais le rapport n'est, à ce jour, pas finalisé.

BRLi a produit une NIP (note d'identification de projet) pour le FFEM concernant un projet de PPP pour la gestion du PNDD. Ce projet, prévu sur 4 ans à compter de mi-2017, serait co-financé par le FFEM, l'AFD, EDC (droits d'eau) et le MINFOF. Il préconise de promouvoir un PPP entre le MINFOF et une ONG ou une fondation afin, d'une part, d'assurer une gestion efficace du PNDD et, d'autre part, d'assurer une gestion transparente des fonds alloués au parc (droits d'eau – mécanisme de financement

durable). Deux options majeures semblent envisageables : une délégation de gestion et une co-gestion. Le MINFOF a donné un accord de principe pour un PPP.

Le PNDD est appuyé ou sera appuyé prochainement par différents partenaires : ZSL (SMART, surveillance villageoise, mise en place de coopératives...), ERUDEF (tourisme, gardes communautaires...), Université de Dschang (études menées par des étudiants).

Concernant la LAB et les activités illégales dans le PNDD, nous avons constaté que :

- Les décaissements du budget LAB se font régulièrement et les activités sont fréquemment menées sur le terrain.
- Une évaluation a été récemment menée du plan opérationnel LAB 2014-2016 et un nouveau plan (2017-2019) a été produit.
- Quelques opérations mixtes (MINFOF/gendarmerie/armée) ont été menées.
- Un système de primes de performance des écogardes a été mis en œuvre.
- Quelques postes se retrouvent fréquemment (pour les uns) ou occasionnellement fermés. Dans le premier cas, se pose le problème de leur isolement et de leur inconfort. Dans le second, il peut s'agir de postes temporairement fermés au profit de patrouilles dans le PNDD. Certains postes souffrent toujours d'un manque d'équipement (énergie solaire, forage).
- L'armement du PNDD est toujours obsolète et insuffisant.
- Les moyens de communication sont toujours défaut.
- Les équipements de camping sont souvent vétustes et insuffisants.
- En termes de braconnage, on note une diminution des saisies de viande de brousse et des pièges (collets). Concernant ce dernier point, il semblerait que les braconniers aient adopté une « stratégie d'évitement », du fait des patrouilles accrues dans le PNDD. Ainsi, posent-ils moins de câbles et séjournent-ils plus brièvement dans le PNDD (diminution des campements). La chasse se fait d'avantage au fusil et de nuit (incursions de quelques heures dans l'aire protégée). Le braconnage pourrait, néanmoins, continuer de sévir au Nord du PNDD du fait d'une moindre présence des écogardes (postes à construire –cf. MOU EDC-MINFOF), la viande de brousse pouvant être exportée par voie ferrée.
- On assiste à moins d'incursions des éleveurs dans le Nord du PNDD. Ceci peut être mis au crédit des actions de surveillance et de sensibilisation, mais aussi de la montée des eaux. Par contre, on assiste dans cette zone à des empiétements agricoles et à une exploitation toujours récurrente du Xylophia.
- Pour le moment, la zone du PNDD à proximité de Ouami est toujours régulièrement patrouillée et l'on ne constate pas d'empiétements agricoles, ni d'activités illégales importantes dans la zone.



Figure 3-3: Panneau sur le tronçon Deng Deng - Goyoum

Recommandations

La gestion du PNDD fonctionne relativement bien actuellement, mais certaines menaces demeurent, voire croissent, certaines améliorations doivent être apportées et la question de la durabilité de son financement et de son appui technique demeure. Aussi, nous recommandons de :

- Diligenter la validation du Plan d'aménagement et du Plan d'affaires du PNDD. Ne pas attendre de décanter la question des droits d'eau. Le moment venu, une modification pourra être envisagée.
- Promouvoir le microzonage du plan d'aménagement du PNDD (zone de protection intégrale, zone écotouristique et à pratiques socioculturelles, zone à accès réglementées) et sensibiliser les communautés riveraines.
- Résoudre rapidement le problème de financement de l'AT PNDD et chercher des solutions pour financer certaines activités prioritaires du plan d'aménagement d'ici le démarrage du projet FFEM.
- Promouvoir le PPP/projet FFEM qui semble faire consensus. Une co-gestion entre le MINFOF et une ONG de conservation est certainement l'option qui rencontrera le plus d'engouement de l'administration. Par ailleurs, la réflexion du financement du PNDD par les droits d'eau doit être diligentée. Il importe, en effet, qu'une gestion efficace du PNDD soit promue pour satisfaire aux objectifs assignés à ce dernier et pour qu'il constitue réellement et durablement une mesure compensatoire à la construction du barrage de Lom Pangar. Il y a là une véritable responsabilité d'EDC et de l'Etat camerounais.
- Diligenter les travaux d'extension du poste forestier de Deng-Deng afin d'héberger l'équipe du PNDD (cf. MOU EDC-MINFOF).
- Améliorer l'équipement de certains postes (énergie solaire et forage).
- Réhabiliter le poste forestier de Goyoum au profit du PNDD en remplaçant du poste de Lom2 régulièrement délaissé car très inconfortable et peu stratégique.

- Construire un poste à Tête d'éléphant (situation particulièrement stratégique pour contrôler le Nord-Ouest du PNDD).
- Transfert de l'effectif de Déolé au poste de Ouami.
- Abandon des projets de poste de Mbaki brousse et Linguim (prévus au PGES et dans le MOU EDC-MINFOF) ; l'abandon de ces postes prévus dans le PGES et le MOU EDC-MINFOF pourrait permettre le financement par EDC d'autres mesures : amélioration d'autres postes, moyens navigants, système radio.... En conséquence, nous recommandons une nouvelle négociation et une révision du MOU EDC-MINFOF.
- Poursuivre le processus de recrutement de gardes communautaires (collaboration MINFOF, AT PNDD, ERUDEF, CTFC...).
- Mettre en place un système de communication radio couvrant l'ensemble des postes du PNDD (cf. PGES), mais aussi les équipes mobiles et le siège du PNDD (à Deng-Deng).
- Renforcer l'armement à la disposition des écogardes du PNDD (fusil d'assaut modernes).
- Doter le PNDD de moyens navigant (pirogues et/ou coques alu + moteurs hors-bord) pour patrouiller sur la retenue (cf. sous-composantes 2.1/2 .2) et sur la Sanaga (cf. sous-composante 4.4).
- Assurer des recyclages et formations complémentaires en stratégie et technique de LAB au profit des cadres et écogardes du PNDD.
- Promouvoir les embuscades et opérations coups de poing dans et autour du PNDD (notamment à la tombée de la nuit et au levée du jour).
- Continuer d'accentuer les patrouilles sur la zone du PNDD à proximité de la retenue. Contrôler l'extension de Ouami dans la direction du PNDD.
- Promouvoir le renseignement/développer un réseau d'informateurs autour du PNDD (collaboration MINFOF, AT PNDD, ZSL, CTFC).
- Renforcer le suivi judiciaire : sensibilisation des magistrats, renforcement des capacités des écogardes, mise en place d'outils de suivi du contentieux, etc.

3.4.4 Sous-composante 4.4 : Chasse, surveillance et contrôle des activités illégales

Constats

La situation des activités illégales dans le massif forestier de Deng-Deng est loin d'être maîtrisée. Certaines actions sont promues par le CTFC, mais l'UTO n'est toujours pas créée et peu d'opérations de LAB sont menées en dehors du PNDD. Nous pouvons ainsi constater que :

- Les réunions de coordination de l'UTO se tiennent assez régulièrement, mais l'UTO n'est toujours pas officiellement créée et il ne semble pas qu'il y ait des efforts dans ce sens.
- Très peu de patrouilles sont menées en dehors du PNDD et les saisies de viande de brousse demeurent rares. Pour autant, certaines zones (UFA 10-065, Réserve forestière de Bélabo Diang, etc.) souffrent de certaines activités illégales (coupe

illégal de bois, braconnage...). Dans l'UFA 10-065, LCF a mis en place une équipe de surveillance, à même d'avertir le MINFOF.

- Comme nous l'avons déjà mentionné, la viande de brousse semble transiter par la Sanaga et la voie ferrée.
- Le CTFC a réalisé une étude sur les activités illégales dans le massif forestier de Deng-Deng. Il appuie les Comités Paysan Forêt de la zone. Il leur a, notamment, distribué une flotte de téléphones mobiles afin qu'ils puissent prévenir le MINFOF en cas de constat d'activités illégales. L'organisation est, par ailleurs, en train de produire des barrières et guérites à répartir sur les différents axes du massif forestier.

Recommandations

Afin de lutter contre les activités illégales dans le massif forestier de Deng-Deng, nous recommandons de :

- Créer officiellement l'UTO : se baser sur d'autres expériences de création d'UTO au Cameroun, préparation d'une note technique (contexte, objectifs, zone d'intervention, missions, activités, modalités organisationnelles et fonctionnelles, feuille de route, financement, etc.), puis élaboration et ratification d'un décret de création.
- Intégrer plus largement et plus intensément certains acteurs dans l'UTO : MINEPIA, SNV, CMARAIL, ZSL...
- Promouvoir la collaboration entre le MINFOF, le CTFC, la ZSL, ERUDEF pour faciliter la surveillance participative. Intégrer les CPF dans la stratégie de surveillance de l'UTO.
- Produire une stratégie de surveillance de l'UTO DD (en lien avec celle du PNDD – en collaboration avec différents acteurs : MINFOF, gendarmerie, FMO, CTFC, CPF, ZSL, opérateurs économiques, autorités...).
- Promouvoir une convention de type Mambélé (cf. UTO du Sud-Est). Celle-ci permettrait un financement des actions de l'UTO par la contribution financière des opérateurs de la zone (société forestières, EDC, COTCO, communes...).
- Renforcer les capacités des CPF et faciliter leurs actions (appui logistique notamment).
- Organiser des réunions d'échanges d'information et de planification d'opérations mixtes entre la gendarmerie, le MINFOF, mais aussi l'armée. Ces séances (mensuelles ou bihebdomadaires) pourraient constituer une sous-commission opérationnelle « protection » de la réunion de coordination de l'UTO.
- Organiser des patrouilles fluviales sur le fleuve Sanaga (ceci requiert des moyens navigants).
- Mener des opérations coups de poing au niveau de la voie ferrée (redynamiser l'accord MINFOF-CAMRAIL).
- Promouvoir les opérations mixtes MINFOF/gendarmerie/armée dans le massif forestier de Deng-Deng.

4 IMPACTS SOCIAUX

4.1 Introduction

La mission s'est déroulée du 7 au 17 novembre 2016.

4.1.1 Objectifs de la mission

Les domaines de travail sont au nombre de 4

- La partie sociale du chantier du barrage et du pont de la Sesse
- Les PIR barrage et ligne
- Le PGES
- Le PDL

Pour les domaines relatifs au chantier, au PIR barrage (sauf le cas de Lom 1) ainsi que le PGES et le PDL, le travail est articulé autour de 3 axes :

- Contrôle de la mise en œuvre des recommandations de la mission de juin 2016.
- Autres constats.
- Nouvelles recommandations.

Pour les domaines relatifs au chantier du pont sur la Sesse et au village de Lom 1, qui n'avaient jamais été suivis, il s'agissait surtout de faire le point.

4.1.2 Méthodologie

Cette mission a suivi la méthodologie suivante :

- Relecture des documents de base qui servent de référence :
 - Le PGES et en particulier, la composante 1 relative à la gestion des chantiers et la composante 3 relative à l'atténuation des impacts sociaux. Les composantes 2 et 4 relatives à la gestion de la retenue et des impacts aval et à la gestion du massif forestier de Deng Deng ont été en partie utilisées.
 - Le PIR «barrage» et le PIR « ligne électrique ».
- Lecture et analyse des rapports MOA et MOE tant au niveau du chantier que des actions dans les villages impactés.
- Lecture et analyse des rapports ATESI (n° 9 de juin 2016 et n°10 de novembre 2016). A noter que les constats et recommandations de ces rapports nous servent de base partielle à notre travail, pour transformer leurs recommandations dans un sens opérationnel. Ainsi les inquiétudes de ATESI sur l'efficacité de la SNV nous ont interpellé et nous avons étudié plus à fond cette affaire en vue de propositions opérationnelles, il en est de même pour les remarques faites à propos de l'arrivée massive de pêcheurs à Ouami.
- Rencontre et discussions avec les différentes parties prenantes (MAO, MAE, CWE, responsables des cantines, autorités régionales, administrations (en particulier la direction régionale du travail, le CNPS et le MINEPIA) l'ONG SNV,

des ouvriers et des villageois) et utilisation de questionnaires et guides d'entretien différenciés.

- Visites de terrain (sites de réinstallation, villages d'accueil, composantes physiques du chantier du barrage, logements, cuisines et centre de santé des ouvriers).

Les objectifs de ces visites de terrain étaient les suivants:

- Rencontrer les acteurs (MOA, MOE et CWE) pour faire le point de la situation sur le terrain.
- Entendre la voix des personnes affectées par le barrage et la ligne électrique.
- Visiter les réalisations du projet dans les villages de réinstallation.
- Contrôler si les mesures d'accompagnement par rapport aux populations touchées sont adéquates, spécialement avec la nouvelle mise en place de la MOE du PGES.



Figure 4-1: Deux membres du panel et les agents EDC de Betaré Oya et de Maharaba à Touraké

- Présentation des premiers résultats de notre travail aux parties prenantes suivantes :
 - Sur le chantier (MAO EDC, MOE, CWE).
 - A Bertoua, EDC régional.
 - A Yaoundé les responsables d'EDC, les bailleurs (AFD et BM) étaient absents.

Ces présentations sont très importantes, elles permettent, après exposé par l'expert de ses recommandations, de conduire une discussion qui permettra aux acteurs responsables de prendre leur décision.

- Rapport ; il est souhaité que suite à ce rapport, les parties principales (MOA et MOE) réagissent et donnent leur accord aux recommandations indiquées et qu'aussi ce rapport arrive aux opérationnels locaux de EDC et des MOE.

- Travail entre 2 missions avec les acteurs principaux (MOA et MOE). Ce travail qui s'était traduit auparavant par un avis demandé au panel pour de nouvelles actions devra être continué dans le cadre du futur contrat qui liera EDC avec les personnes du futur panel, en effet, pour le panel actuel, cette mission est la dernière.

4.1.3 Chronogramme

Le chronogramme de la mission sur place se décompose ainsi :

- 1 travail de 1 jour à Yaoundé.
 - Echange entre les 3 membres du Panel présents pour cette mission,
 - discussion avec Messieurs Emadak responsable environnemental national, Megonang, responsable environnement et social pour l'usine et la ligne, Zengué, directeur d'exploitation du barrage.
 - préparation pratique de la mission de terrain
- 1 journée de travail à Bertoua avec EDC : point sur les actions, problèmes et perspectives.
- 2 jours sur le chantier du barrage et de la Sesse y compris le rapport oral.
- 3 jours dans les villages de la zone de Deng Deng
 - suivi des villages réinstallés: Lom Pangar et Lom 2,
 - suivi des villages hôtes: Goyoum, Ouami, Déoulé,
 - visite diagnostic du village aval de Lom 1
- 1 jour dans la zone de Lom 1 et Bétaré Oya:
 - point sur la situation avec les responsables des bureaux de communication locaux de EDC
 - visite expertise d'une zone de pêche (campement de Miseli, village de Garga Siréli)
 - visite expertise dans la queue de la retenue des zones ennoyées de Gboyo au-dessus des bornes de la DUP
- 2 jours de voyage (Yaoundé- Bertoua Aller et Retour)
- 2 jours à Yaoundé pour préparer le rapport oral et l'exposer devant les responsables d'EDC.

4.2 Résultats principaux sur le site du chantier du barrage

Les parties traitées sont les suivantes

- Les problèmes et les avancées contractuels entre CWE et les travailleurs camerounais.
- La restauration.
- Le logement et l'hygiène.

Pour ce travail, l'expert social était accompagné par un inspecteur de la MOE, Hissene Hissa Moulaye.

En marge de ce travail, une petite visite au chantier de la Sesse a eu lieu.

4.2.1 Les problèmes contractuels entre CWE et les travailleurs camerounais

4.2.1.1 Constats

Le premier problème concerne l'inscription des ouvriers camerounais à la CNPS. Les recommandations indiquées dans le dernier rapport du Panel de juin 2016 ont été suivies: une rencontre entre EDC, CWE et CNPS et le paiement de 89 millions de FCFA par CWE au CNPS ont eu lieu.

Ceci a permis le déblocage de la situation et la prise en charge effective des travailleurs au niveau de leurs droits sociaux.

On peut néanmoins déplorer que ceci intervienne à la fin du chantier, car les versements des allocations ne sont pas rétroactifs.

Un certain nombre de travailleurs, limité semble-t-il, n'ont pas encore rempli leurs fiches pour la CNPS.

Le deuxième problème concerne une plainte d'ouvriers contre CWE adressée à la Banque Mondiale et là aussi les recommandations ont été suivies: une matrice complète de suivi des engagements sociaux a été réalisé et envoyé à la Banque Mondiale, ce qui devrait éteindre la plainte.

Le troisième problème concerne la fiche de fin de contrat des ouvriers intitulée « PV de conciliation totale ». Cette fiche posait problème, car avec son titre « PV de conciliation totale » et avec son contenu, elle ne semble pas adaptée à une fin de contrat sans litige et elle était donc contestée par les travailleurs.

Néanmoins, l'inspecteur de la délégation du travail de l'Est nous a dit que cette fiche est la bonne pour la fin de contrat, aussi le Panel a-t-il demandé en juin 2016 à la maîtrise d'œuvre de donner son accord à CWE et de donner des explications dans ce sens aux ouvriers. Cette recommandation n'a pas été bien suivie et un certain nombre d'ouvriers sont encore réticents de signer ce document

Le quatrième problème concerne la plainte des cadres camerounais. Ceux-ci, au nombre de 7, demandent le paiement des heures supplémentaires

En définitive ces heures supplémentaires se décomposent en 2 parties : les heures supplémentaires sur les jours travaillés et les jours complémentaires travaillés. Pour des cadres, la jurisprudence veut que les heures supplémentaires pendant les jours travaillés ne soient pas payées. Mais il n'en est pas de même pour les jours complémentaires travaillés. D'ailleurs, depuis le 14 août 2014, CWE paie les jours complémentaires non récupérés sous forme de congés. Une erreur de calcul au détriment des travailleurs est faite, car le mois est compté sur 31 jours et non 23, ce qui réduit le prix de la journée complémentaire, de plus, il n'y a pas eu de rattrapage pour les jours complémentaires travaillés avant le 14 août 2014.

Un dernier constat concerne l'économat. Les 2 employées de l'économat ne sont pas payées depuis plus d'un an, ce qui les oblige pour survivre de faire du petit business comme la vente de manioc et donc d'alimenter la cuisine autonome.

4.2.1.2 **Recommandations**

1) **Litige avec la CNPS**

Il est demandé aux inspecteurs de CWE et de la MOE de vérifier tous les ouvriers qui n'ont pas encore rempli leurs fiches pour la CNPS et de les orienter vers les services du personnel de CWE pour que ceux-ci les aident à remplir les formulaires. Ceci doit être fait immédiatement.

2) **Fiche de fin de contrat**

Malgré les dires de l'inspecteur du travail, cette fiche n'est pas vraiment conforme, néanmoins, le panel demande aux inspecteurs MOE et CWE d'inciter les ouvriers à la signer pour qu'ils puissent recevoir toutes leurs primes.

3) **Plainte des cadres camerounais**

Pour éviter le recours au tribunal nocif aux 2 parties, le panel propose une négociation entre les 2 parties (CWE et cadres camerounais), la MOE, appuyée par l'inspection du travail pourrait servir de médiateur. Mais bien sûr, les revendications minimum sur le comptage juste des jours complémentaires travaillés et le calcul adéquat du prix de la journée de travail doivent être soutenues par les médiateurs.

4) **Non-paiement des salaires des employés de l'économat**

CWE doit contrôler que ses sous-traitants suivent la loi camerounaise, de plus ce non-paiement des employés de l'économat entraîne des comportements nocifs en particulier la cuisine autonome par la vente de produits alimentaires comme les bâtons de manioc.

Aussi le Panel demande que CWE convoque immédiatement son sous-traitant en vue de la régularisation des salaires, le panel demande aussi à la MOE de contrôler que cette démarche est conduite par CWE et de vérifier son efficacité.

4.2.2 **La restauration**

4.2.2.1 **Constats**

Le contentieux financier EDC/complexe hôtel est enfin réglé et les sommes ont été payées par EDC au restaurateur.

Par contre depuis 3 mois, le système électronique de comptage des repas est en panne, ce qui pose problème pour le paiement par CWE des 200 FCFA/repas indiqués sur le badge des ouvriers.

Il y a une certaine résurgence des repas autonomes chez les ouvriers, néanmoins, il ne semble pas que de la viande de brousse soit utilisée.

Depuis 4 mois, les vigiles (qui se trouvent à la barrière de Ouami et ceux à l'entrée du chantier) ne mangent plus dans les cantines de la BVO, car leur prime de nourriture a été supprimé d'après leurs dires. Etant donné leur grande autonomie et leur localisation près de la forêt, il y a de la suspicion d'utilisation de viande de brousse.

4.2.2.2 Recommandations

Celles-ci sont les suivantes :

- Continuer le contrôle de qualité et quantité des repas par les inspecteurs de la MOE et de CWE.
- Réparer vite le système électronique pour éviter que les restaurateurs perdent les 200 F (inscrits dans les badges).
- Par rapport aux vigiles, EDC doit rencontrer immédiatement les dirigeants de la société de gardiennage et tirer au clair cette histoire de prime de nourriture, l'objectif étant que les vigiles remangent de nouveau dans les cantines pour supprimer cette tentation de nourriture de brousse.
- Pour éviter l'utilisation de la cuisine autonome par les ouvriers, il est difficile en fin de chantier de faire comme par le passé, une opération coup de poing pour saisir les quelques réchauds dans les chambres, par contre le panel préconise de rappeler que la cuisine autonome est interdite et de régler le problème des salaires des employés de l'économat.

La solution définitive et radicale au problème de la cuisine autonome est que l'entreprise paie la totalité du repas de ses ouvriers, et que la prime de nourriture soit incluse dans le salaire. Ceci devra être mis en œuvre d'une manière obligatoire avec la future entreprise qui continuera le travail de CWE (usine électrique et ligne).

4.2.3 Logements et hygiène

4.2.3.1 Constats

Au niveau du logement, le confort des ouvriers s'est amélioré, car ils ne sont plus que 2 par chambre au maximum.

Au niveau des douches et des toilettes, rien à signaler, le niveau de propreté est correct.

Par contre les moustiquaires en mauvais état (une centaine) n'ont pas été changées comme demandé suite à la mission du panel de juin 2016, ceci est grave pour la protection contre le paludisme.

D'autre part, comme vu plus haut, quelques réchauds ont été vus dans les chambres, ce qui est dangereux étant donné les installations électriques.

Enfin, le suivi des extincteurs n'est pas fait régulièrement, or en cas d'incendie, les extincteurs sont les premiers outils efficaces.



Figure 4-2: Extincteur à la BVO

4.2.3.2 **Recommandations**

- La principale recommandation est relative aux moustiquaires. Sur les 100 nécessaires, CWE en a acheté 50. Malgré la difficulté pour en trouver, CWE doit être plus actif à ce niveau, peut être en lien avec le service de Santé. C'est urgent.
- Pour la présence de réchauds, les inspecteurs doivent indiquer qu'en plus que c'est interdit que c'est dangereux, mais ne pas aller jusqu'à leur saisie pour éviter des risques de mécontentement en cette période de fin de chantier.
- Contrôler les extincteurs.
- Bien sûr pour l'entreprise suivante, limiter le nombre de travailleurs à 2 par chambre.

4.2.4 **Cas du chantier du pont de la Sesse**

4.2.4.1 **Constats**

Le chantier est arrêté pour l'instant, mais un technicien de la société STS et 3 gardiens étaient présents au moment de notre visite. En absence du personnel, les constats du Panel sont limités et imparfaits et ne se fondent que sur les dires des quelques personnes présentes et notre visite rapide des installations:

- Retard important de salaires et pas de déclaration à la CNPS.
- Nourriture insuffisante.
- Logements très précaires (huisseries défectueuses, matelas absents).

4.2.4.2 **Recommandations**

- EDC convoque son entreprise sous-traitante STS pour explication.
- EDC Bertoua fait un suivi sur le terrain au moment de la reprise du chantier.

4.3 **Le PIR**

Comme pour le chantier, il s'agissait pour le PIR,

- De faire des constats relatifs à la mise en place des recommandations contenues dans le rapport de la mission de juin 2016, de faire de nouveaux constats spécialement pour le village aval de Lom 1 et des campements de la queue de la retenue. Des premiers constats ont aussi été faits pour le PIR ligne.
- De faire des recommandations par rapport à ces constats.

4.3.1 **Les 2 villages déplacés dans le département de Bélabo: Lom Pangar et Lom 2**

4.3.1.1 **Lom Pangar**

Constats

- Par rapport à la dernière mission de juin 2016, la situation à New Long Pangar, qui était déjà bonne, s'est améliorée spécialement à cause de la pêche qui a repris.

- D'autre part, le chef de village a fait ouvrir sur les fonds du village une piste d'accès au lac, ce qui montre une bonne appropriation de ce nouveau site par la population.
- Le nombre de pêcheurs allochtones reste faible (20 sur 70), ce nombre limité ne pose pas de problèmes au niveau de services publics comme l'eau et l'école.
- La population a construit un pont provisoire sur la piste allant directement à Ouami, mais demande qu'un pont plus solide soit réalisé.
- Par contre, le poste de santé n'est toujours pas opérationnel et la détérioration précoce des rues et surtout des caniveaux n'a toujours pas été traitée.



Figure 4-3: Le petit port de Lom Pangar

Recommandations

Celles-ci sont peu nombreuses, mais doivent être mises en place à court terme :

- EDC équipe le poste de santé et le service de santé envoie un infirmier ou organise une permanence quelques jours par semaine en lien avec le centre de santé de Deng Deng.
- SNV organise un chantier avec la population pour la réparation des caniveaux.

4.3.1.2 Lom 2

Constats

Deux recommandations n'ont pas été suivies pour l'instant :

- Le forage a été enfin creusé, la pompe est installée et l'ensemble est opérationnel.
- Les imperfections de construction (plafonds, serrures) n'ont pas été encore été rectifiées.

- Sur les 12 planteurs de Goyoum qui occupaient une partie du domaine agricole du nouveau village, 9 qui ont été indemnisés ont quitté les lieux, il en reste 3 qui refusent de quitter les lieux tant qu'ils n'auront pas été payés.



Figure 4-4: Forage à Lom 2

Recommandations

- Les entrepreneurs sont venus constater les malfaçons des maisons, EDC doit exiger qu'ils passent à l'acte rapidement.
- La direction de EDC de Bertoua doit demander au préfet de Bélabo d'organiser au plus vite une réunion de la commission d'indemnisation en vue du paiement des 3 derniers planteurs de Goyoum pour que les populations de Lom 2 puissent prendre possession entièrement de leur domaine agricole.

4.3.2 Villages hôtes de Lom Pangar et de Lom 2

4.3.2.1 Village de Ouami qui a donné des terres pour le village de New Lom Pangar

Constats

- Les recommandations de la dernière mission n'ont pas été suivies ni au niveau de la réfection du forage de Ouami en panne, ni au niveau de la demande faite à SNV de travailler avec les populations, les élus et les administrations sur un plan d'urbanisme pour les villages de la zone avec des parcelles à construire de Déoulé à Deng Deng.
- Il était prévu 2 débarcadères, un à Ouami et un autre à Touraké. A ce niveau-là, en vue d'éviter la congestion de Ouami, suite à l'arrivée massive de pêcheurs extérieurs, la demande du Panel de réfléchir au nombre et à la localisation des débarcadères est reprise par EDC qui est en train de faire les TDR.

- La population ayant encore un peu augmenté depuis la dernière mission du Panel en juin, comme l'atteste le nombre important de constructions nouvelles, et en absence de toute mesure, les problèmes restent les mêmes, mais en plus accentué:
 - Risques sanitaires
 - Eau potable insuffisante
 - Pression sur les terres agricoles
 - Risque important à court terme sur Le Parc National de Deng Deng.



Figure 4-5: Ouami: le port et fumage de poissons

Recommandations

- SNV doit vraiment se mettre à démarrer le diagnostic du terroir entre Ouami et Deng Deng en vue de proposer un plan d'urbanisme pour décongestionner Ouami. Pour cette étude, le travail de SNV doit être suivi et contrôlé par EDC.
- Quel que soit la décision par rapport au débarcadère, et même si la ressource en poissons baisse dans quelques années (ce qui est probable), EDC doit mettre à niveau les services publics (eau potable, santé, éducation). Le Panel recommande de commencer par l'eau potable.
- SNV et le MINEPIA doivent continuer leur travail d'organisation des pêcheurs et de contrôle des règles de pêche (maillage des filets). Le panel recommande aussi à EDC d'aider spécifiquement le MINEPIA par la fourniture d'une maison simple à Ouami, en attendant l'éventualité de la construction d'un débarcadère et des bâtiments annexes (bureau en particulier).
- EDC doit lancer rapidement l'étude sur les sites des débarcadères. Après sa visite, en plus des 2 prévus (zone de Ouami et zone de Touraké), le panel demande de bien réfléchir à la possibilité d'un troisième débarcadère dans un campement lié à un village sur la RN1 (Garga Saréli par exemple).

4.3.2.2 Goyoum, village hôte de Lom 2

Constats

- Les malfaçons sur les bâtiments (CES et surtout case collective) ne sont pas encore réparées.

- Les 3 derniers planteurs cultivant sur la zone agricole du nouveau Lom 2 ne sont toujours pas indemnisés et donc ne quittent pas ces terres, ce qui empêche les PAPs de Lom 2 de prendre entièrement possession de leur domaine.

Recommandations

- EDC ne doit pas laisser la situation sur les malfaçons perdurer, mais agir par rapport aux entreprises.
- EDC doit comme vu plus haut inciter le préfet de Bélabo de réunir la commission d'indemnisation pour régler ce problème des derniers planteurs de Goyoum sur le territoire de Lom 2.

4.3.3 Cas particuliers dans la sous-préfecture de Bétaré Oya: le village de Lom 1 et des campements de la queue de la retenue

4.3.3.1 Lom 1

Constats

En juin 2016, Robert Zwahlen avait déjà visité ce site et avait déjà signalé l'impact du barrage sur la pêche dans ce village aval du barrage.

Cette fois nous y sommes allés tous les 2 et nos constats sont les suivants :

- La pêche est pratiquement nulle actuellement dans le Lom et les pêcheurs vont dans le Djerem ou à Ouami.
- La fin du changement de niveau du Lom au cours de l'année empêche des cultures de décrue.
- Le Parc National de Deng Deng qui s'est agrandi fin 2012 sur la rive nord du Lom prive le village d'une partie de son terroir agricole et fragilise son système agraire en entraînant une diminution de la jachère, et un certain nombre de villageois sont obligés de louer des terres dans le village voisin de Liguine.
- Les infrastructures de service public sont ou inexistantes (forage, puits, source aménagée, centre de santé) ou très insuffisantes (école).



Figure 4-6: Ecole de Lom 1

Recommandations

- Comme vu plus haut, ce village ayant été très impacté par le projet de barrage directement ou indirectement doit pouvoir bénéficier des programmes PDL et RNV de la SNV. Pour cela, le Panel demande à EDC de contrôler que SNV inclut ce village dans son programme et que tout de suite une étude diagnostic soit réalisée en particulier sur le foncier, les activités économiques et les services publics en vue d'actions PDL et RNV.
- Contrairement à la zone de Goyoum où il y a un décrochage territorial important du PNDD, celui situé à Lom 1 est ridiculement petit, il est demandé de revoir la limite à cet endroit, ceci doit être précédé, comme vu ci-dessus d'une étude du terroir du village pour bien identifier la surface complémentaire du décrochage à prévoir.

4.3.3.2 Campements de la queue de la retenue

Constats

Suite à la mission de juin 2016, pour les campements situés près du Pangar (Maharaba et Biboko) qui n'ont jamais été répertoriés, les recommandations du dernier Panel étaient les suivantes:

- Dans un premier temps descente de EDC dans les campements pour vérification.
- Dans un deuxième temps, recensement des biens par PAP en vue de leur paiement.

Cette recommandation n'a pas été suivie et le Panel le déplore fortement.

A l'heure actuelle, avec la mise en eau totale du barrage, d'autres plaintes viennent de 16 autres campements sur le Lom et ses affluents (dépendant de 9 villages), en effet, l'eau est montée plus haut que les bornes et un certain nombre de cultures et de surfaces de terres n'avaient pas été répertoriées. Le Panel s'est rendu dans un des campements de Bodommo Issa et a pu constater les faits



Figure 4-7: Zone inondée dans un campement de Bodommo Issa

Voici d'après les responsables des centres de communication de EDC la liste des campements impactés par la montée des eaux et dont les terres n'ont pas été répertoriées jusqu'à présent.

Tableau 4-1: Les campements impactés par le remplissage complet du barrage

Villages	Campements
Bodomo-Issa	Namegoto, Tikéa, Belibaza
Bouli	Wami, Gbemboussa, Londi, Nyamahira
Gounté	Gounté
Barde-Ndokayo	Barde-Ndokayo
Camp Bac	Camp Bac
Mbal	Mbal
Longa Mali	Longa Mali
Gboyo	Gboyo-Bessedako, Berikando, Nabouie
Ngassakoro	Ngassakoro

Recommandations

Il s'agit de reprendre pour tous ces campements, le même schéma proposé en juin 2016 :

- Dans un premier temps descente d'EDC dans les campements pour vérification, et pose de piquets à la limite de l'eau. Ceci doit se faire le plus tôt possible.
- Dans un deuxième temps, recensement des biens par la CCE (accompagnée d'agents EDC) par PAP en vue de leur paiement, ceci doit se faire à la descente de l'eau soit dès fin janvier, il est à noter que les surfaces perdues par PAP étant sans doute limitées, le panel pense que les PAPs pourront retrouver des terres éventuellement avec un petit appui d'EDC comme ce fut fait pour les campements de la RN1.

4.3.4 Le PIR de la ligne électrique

La mise en œuvre de ce PIR en est à ses débuts.

- Des constructions de maisons impactées sont en cours. Il était prévu des maisons construites en terre comprimée, or le matériau utilisé est le béton, ceci ne se marie pas avec l'environnement des villages. D'après les maçons, il n'y avait pas de terres appropriées dans la zone. Le Panel doute de la véracité de cette réponse, il demande à EDC pour les maisons qui restent à construire d'être vigilants à ce propos.
- Les indemnités n'ont pas encore commencé, EDC fait un contrôle des PAPs pour l'instant.



Figure 4-8: Maison de réinstallation, PIR ligne

4.4 Point sur le PGES

4.4.1 Constats

- Les réalisations dans les villages n'ont toujours pas commencé, néanmoins les appels d'offre aux entreprises sont lancés, dans les villages, une certaine exaspération commence à se faire jour.
- Par contre à Touraké, la digue de la route des 2 côtés du futur pont est terminée et un PIR succinct a été réalisé pour les quelques arbres fruitiers impactés.
- L'EIES du pont de Touraké n'est pas fait.

4.4.2 Recommandations

- L'attente de réalisations dans les villages est grande, mais avec le lancement des AO, on peut imaginer que les réalisations vont démarrer, le panel demande à EDC d'accélérer la suite des AO.
- Pour la réalisation de l'EIES du pont de Touraké, Le Panel demande à EDC de la faire accélérer et de le lui envoyer.

4.5 Point sur le PDL (Plan de Développement Local) et le RNV (Restauration des Niveaux de Vie)

4.5.1 Constats

- L'ONG SNV chargée de ce volet a commencé son travail par des diagnostics de groupes de villages.
- Sur le terrain, rien n'est visible pour l'instant au niveau réalisations du PDL.
- Au niveau RNV, quelques actions ont démarré en direction des pêcheurs (information sur les coopératives (objectifs, procédures), mais rien au niveau agriculture, élevage et orpaillage.
- SNV semble éprouver une réticence de travailler et avec les services publics comme le MINEPIA et EDC de Bertoua, ceci est bien sûr négatif pour l'efficacité de l'action.

4.5.2 Recommandations à court terme

- SNV doit travailler d'une manière opérationnelle avec EDC et les services techniques. Ainsi avec EDC de Bertoua, une réunion mensuelle est nécessaire pour faire le point et prévoir le travail à venir.
- EDC doit vraiment se donner les moyens de suivre son sous-traitant SNV. Au niveau du bureau de Bertoua, une personne doit être désignée pour ce travail.
- SNV doit mettre en priorité un diagnostic approfondi de la zone Ouami-Deng Deng avec des actions d'aménagement du territoire (POS) et de développement économique.
- Il doit réaliser aussi en priorité, avec le CAPAM, une mise à jour de l'état des lieux des orpailleurs traditionnels dans la zone de la RN1 et de la queue de la retenue en vue d'action d'appui efficaces à cet orpillage ainsi qu'à la reconversion des volontaires, en tenant compte de ce qui était prévu dans le PIR barrage.
- Il doit faire un diagnostic de LOM 1 et intégrer ce village dans le PDL.

4.6 Conclusion

Les recommandations du Panel se déclinent suivant les champs suivants :

- Le chantier
- Le PIR
- Le PGES
- Le PDL

4.6.1 Le chantier

Pour cette période de fin de chantier pour la composante barrage, les recommandations du Panel ne sont pas structurelles, mais correctrices et elles doivent être appliquées immédiatement.

Le tableau ci-dessous permet de les lister et d'en définir les responsabilités.

Tableau 4-2: Mesures urgentes à prendre sur le site de construction

Thème	Responsables	Contrôles
100 moustiquaires à installer à la BVO	CWE	MOE
Réparer les terminaux de lecture des badges des ouvriers pour la cantine	CWE	MOE
Contrôler les extincteurs	CWE	MOE
Salaires des employés de l'économat	CWE	MOE et MOA
Résolution du contentieux des cadres à propos du temps supplémentaire de travail	CWE	MOE
Aide au remplissage des fiches CNPS	CWE	MOE
Primes de nourriture des vigiles	Société de gardiennage	EDC
Qualité et quantité des repas	Inspecteurs CWE et MOE	

Pour le chantier de la Sesse, EDC de Yaoundé doit se mettre en rapport tout de suite avec la société STS pour régler les dysfonctionnements graves indiqués ci-dessus (salaires et CNPS, nourriture, logement et hygiène) et ensuite EDC-Bertoua doit faire le suivi.

4.6.2 Le PIR

Pour les 2 villages (Lom Pangar et Lom 2) réinstallés dans la sous-préfecture de Bélabo, la mise en œuvre du PIR est presque finie. Il reste néanmoins à indemniser les 3 derniers planteurs de Goyoum installés sur le domaine agricole de Lom 2 et à rendre opérationnel le poste de santé de Lom Pangar. Quant aux campements de la RN, ils se sont déplacés en amont et EDC a bien aidé pour retrouver de nouvelles terres agricoles.

Par contre, pour le village de Ouami, un des villages d'accueil de Lom Pangar, à cause de l'arrivée massive des pêcheurs, la situation est critique et des actions doivent être mises en place comme indiqué ci-dessus.

Pour le village de Lom 1, qui se trouve en aval, qui est très impacté, des actions sont à conduire spécialement par SNV (PDL et RNV) et par EDC (changement des limites du PNDD).

Enfin, il y a les campements en queue de la retenue (sur le Pangar et le Lom) pour lesquels les impacts d'inondation doivent être répertoriés et compensés.

Le tableau ci-dessous permet de lister par lieu, les constats, les recommandations du Panel et d'en définir les responsabilités de mise en œuvre.

Tableau 4-3: Mesures concernant le PIR

Lieux	Constats	Recommandations	Responsable
Lom Pangar	Poste de santé non opérationnel	Equipement Personnel	EDC et ministère de la Santé
Lom 2	Le domaine agricole n'est pas encore complètement libéré	Payer rapidement les 3 derniers planteurs de Goyoum	EDC et sous-préfet de Bélabo
Goyoum et Lom 2	Malfaçons des bâtiments non traitées	Les faire faire rapidement	EDC
Lom 1	Village très impacté par le barrage et le PNDD	Inclusion du village dans le PDL et la RNV, diagnostic du village et actions en découlant et revue de la limite du PNDD au niveau du village	SNV et EDC
Ouami	Situation difficile (santé, terrain agricole, sécurité du PNDD)	Diagnostic de territoire (de Ouami à Deng Deng) et actions en découlant et démarrage immédiat d'actions « eau potable »	SNV et EDC
Rive gauche du lac	Localisation des débarcadères	Démarrer l'étude à ce propos	EDC
Campements queue de la retenue sur le Lom et le Pangar	Zones inondées non recensées et donc non indemnisées	Mission de reconnaissance immédiatement par EDC et piquetage de la limite des eaux, puis fin janvier, recensement des biens impactés en vue d'indemnisation	EDC

4.6.3 Le PGES

Les deux recommandations du Panel s'adressent en particulier à EDC :

- Le lancement des AO pour les réalisations est enfin fait, le panel demande à EDC d'être actif pour le choix des entreprises et la mise en œuvre des actions avec le MOE CIMA.
- Pour la réalisation de l'EIES de Touraké, là aussi, le Panel demande à EDC de booster le travail et ensuite de lui faire parvenir le document.

4.6.4 Le PDL et la RNV

Certaines recommandations du Panel sont relatives à l'efficacité de SNV

Pour que celle-ci augmente, le Panel recommande 2 axes forts qui devront être contrôlés par EDC de Yaoundé:

- SNV fait un point opérationnel tous les mois avec EDC de Bertoua.
- SNV travaille d'une manière étroite avec les communicateurs locaux d'EDC et les ministères techniques.

D'autres recommandations s'adressent plus particulièrement à la SNV, mais le panel demande à EDC de contrôler le travail :

- SNV doit mettre en priorité un diagnostic approfondi de la zone Ouami-Deng Deng avec des actions d'aménagement du territoire (POS) et de développement économique.
- SNV doit mettre aussi en priorité une mise à jour de l'état des lieux des orpailleurs traditionnels dans la zone de la RN1 et de la queue de la retenue en vue d'action d'appui efficaces à cet orpillage ainsi qu'à la reconversion des volontaires, en tenant compte de ce qui était prévu dans le PIR barrage.
- SNV doit aussi faire rapidement un diagnostic de LOM 1 et intégrer ce village dans le PDL.



Figure 4-9: Le soir à Touraké

5 SUITE DU TRAVAIL DU PANEL ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

EDC a informé le Panel de la décision de lancer un nouvel appel d'offres pour les positions du Panel d'Experts Indépendants Environnemental et Social.

Le Panel a pris connaissance de cette décision. Il insiste cependant sur la nécessité d'un suivi à donner par un tel Panel. Entre autre, les activités suivantes doivent faire l'objet d'un tel suivi :

- Réhabilitation des surfaces sur le site de construction, à faire par CWE avant que cette compagnie ne quitte les lieux.
- Remise en bonne et due forme de certains sites et installations à l'entreprise chargé de la construction de la centrale.
- Suivi de la construction de la centrale (aspects environnement, sécurité, santé, aspects sociaux du site de construction).
- Suivi de l'étude d'impact aval et de l'étude concernant la qualité de l'eau.
- Suivi du PNDD.
- Suivi de problèmes socio-économiques spécifiques dans certains sites (villages de Ouami et Lom 1, campements de la queue de la retenue).

Le Panel actuel étant en fin de contrat, il n'a pas été possible de proposer une date pour la prochaine visite du Panel.

ANNEXES

Annexe 1 : Documents Consultés

- ATESI (2016a) PHLP - Rapport d'audit n°9 – Juin 2016
- ATESI (2016a) PHLP - Rapport d'audit n°10 (version provisoire) – Novembre 2016
- Balon, E.K., 1974: Fishes of Lake Kariba, Africa. TFH, Neptune City, 144 pp.
- BRL-SFAB (2016a) Projet d'AT PNDD – Rapport trimestriel premier trimestre 2016
- BRL-SFAB (2016b) Projet d'AT PNDD – Rapport trimestriel second trimestre 2016
- CTFC (2016) Etude de l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques dans le Massif Forestier de Deng-Deng
- EDC (2016) Demande de proposition – DP n°002/DP/EDC/PHLP/CSPM/2016 du 01/09/2016 – Sélection de consultants pour les services de suivi des impacts aval et de la retenue du barrage de Lom Pangar
- FFEM (2016) Note d'identification de projet – Mécanisme innovant de financement pérenne du PNDD mobilisant le versement de droits d'eau dans le cadre d'un Partenariat Public Privé - Cameroun
- MINFOF (2016a) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 3 février 2016
- MINFOF (2016b) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 29 février 2016
- MINFOF (2016c) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 8 avril 2016
- MINFOF (2016d) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 6 mai 2016
- MINFOF (2016e) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 31 mai 2016
- MINFOF (2016f) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 7 juillet 2016
- MINFOF (2016g) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 4 août 2016
- MINFOF (2016h) Rapport mensuel des activités LAB – janvier 2016
- MINFOF (2016i) Rapport mensuel des activités LAB – février 2016
- MINFOF (2016j) Rapport mensuel des activités LAB – mars 2016
- MINFOF (2016k) Rapport mensuel des activités LAB – avril 2016
- MINFOF (2016l) Rapport mensuel des activités LAB – mai 2016
- MINFOF (2016m) Rapport mensuel des activités LAB – juin 2016
- MINFOF (2016n) Rapport mensuel des activités LAB – septembre 2016
- MINFOF-BRL-SFAB (2015) Plan d'aménagement du PNDD et de sa zone périphérique (draft 2)
- Oréade-Brèche (2012) Volume 2. Plan de gestion environnementale et sociale
- Zwahlen, R., 2003: Identification, assessment and mitigation of environmental impacts of dam projects. In; Ambasht, R.S, and Ambasht, N.K. (eds.): Modern trends in aquatic ecology. Kluwer, New York, 281-370